

# **CADRE STRATEGIQUE POUR UN PLAN D'ACTION POUR L'ELEPHANT D'AFRIQUE 2009**

**Compilé par  
la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN,  
Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique  
Nairobi, Kenya**

## **RESUME**

Le présent cadre stratégique pour un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique est le point culminant d'un processus d'élaboration concerté, facilité par le Groupe UICN/CSE de spécialistes de l'éléphant d'Afrique mais "appartenant" aux Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique. En dernier ressort, le plan d'action final pour l'éléphant d'Afrique devrait être conçu et appliqué par les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique dans l'action qu'ils mènent pour mieux conserver et gérer les éléphants et leurs habitats.

Ce cadre fournit une introduction à la conservation actuelle et aux questions fondamentales auxquelles la conservation et la gestion de l'éléphant sont confrontées sur tout le continent. En outre, le cadre stratégique présente sept objectifs primaires traitant ces questions à l'échelle du continent dans leur contexte socio-économique. Plus spécifiquement, ces objectifs, abordés sous l'appellation générale de "thèmes" à la réunion CITES des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique tenue à Mombasa (Kenya) en juin 2008, sont les suivants:

- **Améliorer la connaissance et la gestion des populations d'éléphants et de leurs habitats**
- **Réduire l'abattage illégal d'éléphants et le commerce illégal de leurs produits**
- **Maintenir les habitats de l'éléphant et rétablir leur connectivité**
- **Réduire les conflits hommes/éléphants**
- **Renforcer la compréhension et la coopération entre les Etats de l'aire de répartition**
- **Evaluer les coûts et les bénéfices des éléphants pour les populations**
- **Appliquer le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et en assurer le suivi**

Deux objectifs transversaux ont également été identifiés, touchant à chacun des sept objectifs primaires présentés ci-dessus.

- **Augmenter la sensibilisation à la conservation et à la gestion de l'éléphant à tous les niveaux**
- **Renforcer les capacités de conservation et de gestion de l'éléphant**

## CONTEXTE

Le présent cadre stratégique pour un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique résulte des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique avant et pendant la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP14) en 2007 à La Haye (Pays-Bas). Les décisions CITES qui en ont résulté sont évoquées ci-après de façon plus détaillée; elles forment le contexte de l'élaboration du cadre stratégique, du processus adopté et des futures étapes qui, finalement, aboutiront à l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

A la CoP14, les décisions 14.75 à 14.79 sur la conservation de l'éléphant, ont été adoptées:

### ***A l'adresse des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique***

14.75 Les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique poursuivent leur dialogue constructif sur l'éléphant en vue d'élaborer des politiques de conservation conjointes et d'échanger leur expérience en matière de gestion afin d'améliorer la gestion des populations d'éléphants.

Par le biais du dialogue sur l'éléphant d'Afrique, les Etats de l'aire de répartition de cette espèce préparent un *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique*, à caractère global, en vue d'améliorer la gestion des éléphants, pour:

- a) accéder à des ressources et les allouer au renforcement des capacités de lutte contre la fraude dans les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire;
- b) appliquer le *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant*, et
- c) renforcer les capacités, gérer les translocations d'éléphants, réduire les conflits hommes/éléphants et améliorer les programmes communautaires de conservation et les programmes de l'élaboration du dans les aires à éléphants ou à proximité.

Les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant feront rapport au Comité permanent sur les progrès accomplis dans le cadre de cette décision en vue de fournir les informations nécessaires aux examens mentionnées dans la décision 14.78.

### ***A l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales***

14.76 Les Parties, les pays commerçants, le secteur économique de la sculpture d'ivoire, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs sont priés d'apporter une importante contribution au fonds d'affectation spéciale pour l'éléphant d'Afrique en vue de la mise en œuvre du *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique* et du programme de suivi à long terme de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE), de manière à en assurer l'établissement et l'administration.

### ***A l'adresse du Comité permanent***

14.77 Le Comité permanent, assisté par le Secrétariat, soumet pour approbation, au plus tard à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, un mécanisme de prise de décisions pour un processus de commerce de l'ivoire sous l'égide de la Conférence des Parties.

14.78 Le Comité permanent conduit un examen approfondi de la situation de l'éléphant, du commerce de ses spécimens, et des effets du commerce légal, en se fondant sur les données émanant de MIKE, du Système d'information sur le commerce des éléphants, et de la mise en œuvre du *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant* et du *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique*, mentionnés dans la décision 14.75.

#### **A l'adresse du Secrétariat**

14.79 Le Secrétariat établit un fonds pour l'éléphant d'Afrique qui servira à la mise en œuvre du *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique*.

Le Secrétariat établit un comité directeur comprenant des représentants des Etats de l'aire de répartition et des donateurs, et chargé de gérer le fonds pour l'éléphant d'Afrique et d'appuyer et de conseiller les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique au sujet de la mise en œuvre du plan d'action.

Le Comité directeur décide des modalités de l'administration du fonds.

Le Secrétariat convoque, si possible en utilisant des fonds de MIKE, une réunion sur l'éléphant d'Afrique avant le 31 juillet 2008 puis ultérieurement si nécessaire.

Les décisions liées prises à la CoP14 concernant l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et l'établissement d'un fonds pour l'éléphant d'Afrique l'accompagnant s'adressent respectivement aux Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et au Secrétariat CITES. Les deux décisions sont complémentaires et intimement liées. La création du fonds pour l'éléphant d'Afrique nécessite de comprendre et de relier les activités prioritaires requérant un appui par le biais de l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, tandis que l'élaboration d'un plan d'action significatif pour l'éléphant d'Afrique doit tenir compte des ressources disponibles, y compris de celles investies dans le fonds pour l'éléphant d'Afrique. Ce plan d'action peut aussi contribuer à la conception du fonctionnement, de la structure, de la taille et de la portée du fonds l'accompagnant.

Pour aider les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à mener à bien les tâches qui leur sont imparties dans les décisions, le Secrétariat CITES a demandé au Groupe de spécialistes UICN/CSE de l'éléphant d'Afrique (GSEAf) de préparer un projet de cadre stratégique pour un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique après la réunion CITES des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique tenue à Mombasa (Kenya) du 23 au 27 juin 2008. Ce cadre devait s'inspirer des plans et des stratégies régionaux et nationaux en place pour l'éléphant d'Afrique, ainsi que de la décision 14.75 et des larges apports des participants à la réunion de Mombasa.

Plusieurs questions importantes concernant la conservation et la gestion de l'éléphant d'Afrique ont des points communs sur tout le continent comme, par exemple, la perte d'habitat et les conflits hommes/éléphants. Quoi qu'il en soit, les approches liées à la gestion appliquées pour traiter ces questions peuvent varier dans les pays et les régions et entre eux. Le présent cadre stratégique vise à rassembler en un cadre panafricain unique, englobant les pratiques et les mesures de gestion communes, bon nombre des défis communs que la conservation doit relever. Après quoi, les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique détermineront les priorités de la conservation et de la gestion de l'éléphant qui formeront ultérieurement le plan d'action final pour l'éléphant d'Afrique et serviront de base pour la création et la mise en œuvre du fonds pour l'éléphant d'Afrique (voir les décisions 14.75 à 14.79 susmentionnées).

Ce cadre stratégique ne cherche pas à réinventer la roue ni à proposer de nouvelles stratégies et approches pour le continent africain. Le travail de base a, pour l'essentiel, déjà été fait et articulé entre les Etats de l'aire de répartition avec l'appui du GSEAf et d'autres instances, dans leurs plans et/ou stratégies de gestion régionaux et nationaux sur l'éléphant. Le cadre stratégique vise à refléter le large consensus des Etats de l'aire de répartition sur le contenu général du plan et, ce faisant, il met en lumière les actions cruciales à mener pour gérer l'espèce et les habitats importants de son aire de répartition. Compte tenu de la large gamme d'activités possibles et du manque actuel de ressources identifiées, des activités mises en lumière dans le présent cadre stratégique ainsi que d'autres restant à identifier résultant du feedback des Etats de l'aire de répartition, il faudra bien finir par établir des priorités. Comme les priorités varieront probablement d'un pays à l'autre, certaines de ces actions différeront inévitablement entre les régions et entre les Etats de l'aire de répartition en fonction de leurs caractéristiques propres. Quoi qu'il en soit, cela n'est pas du ressort du présent cadre stratégique.

### **Calendrier de l'élaboration**

A ce jour, le cadre stratégique pour l'élaboration du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique inclut un apport concerté et facilité des Etats de l'aire de répartition présents à la réunion CITES des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique tenue en juin 2008. L'élaboration finale du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique sera guidée par les Etats de l'aire de répartition avec l'assistance du Secrétariat CITES pour ce qui est de l'analyse des options de création du fonds pour l'éléphant d'Afrique. Le tableau figurant ci-dessous suggère un calendrier pour l'achèvement du cadre stratégique et les étapes ultérieures de l'élaboration du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

<u>Travail terminé</u>	
Avril/mai 2008:	Préparation d'un document de travail sur un projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique par le Groupe de spécialistes UICN/CSE de l'éléphant d'Afrique (GSEAf).
23 – 25 juin 2008:	Présentation du document et facilitation des discussions sur la préparation d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique à la réunion sur l'éléphant d'Afrique convoquée par le Secrétariat CITES (Mombasa, 23-25 juin 2008).
<i>Veillez noter que lors de la réunion de Mombasa, il a été décidé d'un commun accord que le GSEAf développerait le cadre stratégique pour <u>l'élaboration du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique</u>, et non le projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique comme il en était chargé précédemment.</i>	
Août 2008:	Communication et incorporation par le GSEAf de l'apport et des commentaires des Etats de l'aire de répartition et du Secrétariat CITES dans le cadre stratégique.
Sept./oct. 2008:	Soumission par le GSEAf au Secrétariat CITES d'un avant-projet de cadre stratégique pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Traduction en français assurée par le Secrétariat CITES.
28 nov. 2008:	Envoi aux Etats de l'aire de répartition, par le Secrétariat CITES, du projet de cadre stratégique pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, avec un délai de 3 semaines pour qu'ils envoient leurs commentaires et un apport.
Jan. 2009:	Suivi par le GSEAf, s'il y a lieu, des commentaires des Etats de l'aire de répartition. Envoi aux Etats de l'aire de répartition, par le Secrétariat CITES, du Cadre stratégique achevé pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

9-11 mars 2009: Examen du Cadre stratégique pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique à la réunion des Etats de l'aire de répartition convoquée à Nairobi (Kenya), avec établissement des priorités parmi les actions spécifiques requises, dans le but d'approuver les étapes suivantes de la préparation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Le Comité directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique est établi.

Etapes suivantes

Rédaction du projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique impliquant tous les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique par le biais de la représentation du Comité directeur approuvé lors de la réunion de mars 2009.

Consensus des Etats de l'aire de répartition sur le Plan d'action final pour l'éléphant d'Afrique. Le Comité directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique établit une procédure de fonctionnement concernant la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

## INTRODUCTION

L'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) est le plus grand des mammifères terrestres. C'est une espèce qui a une valeur économique, écologique, culturelle et esthétique considérable pour beaucoup et l'on peut dire que c'est le plus charismatique des grands herbivores. L'éléphant d'Afrique représente la force et la puissance dans de nombreuses cultures du continent africain tout en étant un atout majeur du tourisme pour les visiteurs venus du monde entier.

L'éléphant d'Afrique est extraordinairement intelligent, il a une structure sociale complexe et une remarquable capacité d'adaptation. Il joue un rôle central dans les écosystèmes africains en tant qu'espèce clé unique et ingénieur (ou agent de transformation) de l'habitat naturel, tout en étant, en tant qu'espèce phare, un pivot pour la collecte de fonds, la sensibilisation et l'encouragement en vue d'une action de conservation plus large.

Vivant dans des habitats très divers, l'éléphant d'Afrique est présent des déserts arides aux forêts humides denses. Actuellement, l'éléphant d'Afrique est considéré comme une espèce ayant deux sous-espèces, la forme de forêt *L. a. cyclotis* et la forme de savane/bush, *L. a. africana*. Un travail génétique et morphologique récent a donné des résultats étayant solidement l'opinion selon laquelle il y a plus d'une espèce d'éléphants d'Afrique. Cependant, leur statut taxonomique en l'Afrique de l'Ouest reste incertain. De plus, certaines populations de grand intérêt pour la conservation peuvent consister, entièrement ou partiellement, en des hybrides interspécifiques dans des scénarios multiples.

Les populations d'éléphants dans toute l'aire africaine sont de tailles variables, petites et fragmentées à larges et contiguës. Pendant tout le 20<sup>e</sup> siècle, la perte et la fragmentation de l'habitat sont devenues des facteurs de plus en plus importants dans le déclin des éléphants et leur confinement dans les aires protégées. L'augmentation de la population humaine, les troubles civils, la demande de produits de l'éléphant, le défrichement croissant de terres pour l'agriculture, ainsi que le changement climatique induit par l'homme, ont tous entraîné la diminution de l'habitat et des populations d'éléphants dans leur aire originale. Venant s'ajouter à cela, des activités telles que l'abattage des arbres, l'agriculture et l'exploitation minière, continuent de dégrader et de réduire les habitats disponibles.

Dans des populations gravement épuisées, les effectifs des éléphants peuvent augmenter naturellement avec le temps pour atteindre un niveau viable; dans d'autres cas, les populations restantes peuvent avoir besoin d'être améliorées ou rétablies par le biais de translocations ou de réintroductions. Dans les zones où les opportunités de dispersion naturelle ou d'expansion de l'aire concomitante sont limitées, la densité locale d'éléphants augmente inévitablement. Lorsque c'est le cas, l'impact des éléphants sur leur habitat puis sur d'autres espèces peut lui aussi augmenter. La plupart des informations disponibles sur les méthodes de régulation ou de réduction des populations sauvages d'éléphants sont obsolètes, tandis que certaines techniques sont nouvelles et n'ont pas été expérimentées. Souvent, les informations fondées sur l'expérience ne sont ni facilement accessibles ni toujours applicables.

Les contraintes au niveau des capacités et des ressources, alliées à une connaissance inadéquate de l'état et de la répartition géographique des éléphants dans tout le continent, font qu'il est difficile pour les gouvernements et les organisations non gouvernementales régionales et internationales de relever individuellement ou collectivement les défis auxquels sont confrontées la conservation et la gestion de cette espèce phare africaine.

## SITUATION DE L'ÉLEPHANT D'AFRIQUE AU PLAN DE LA CONSERVATION

### 1. Répartition géographique, effectifs et tendances

#### 1.1. *Vue d'ensemble du continent*<sup>1</sup>

Les éléphants sont présents dans 37 Etats de l'aire de répartition subsahariens. On trouve l'éléphant de savane (*Loxodonta africana africana*) surtout en Afrique de l'Est et en Afrique australe, alors que l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) est présent principalement dans le bassin du Congo en Afrique centrale. En Afrique de l'Ouest, il y a des éléphants dans les forêts et les savanes mais leur statut taxonomique est incertain.

L'état et la répartition géographique des populations d'éléphants varient considérablement d'une région à l'autre – de petites et fragmentées en Afrique de l'Ouest à vastes et pratiquement non perturbées en Afrique centrale et en Afrique australe (voir annexe 1). L'Afrique australe a la plus vaste étendue d'aire à éléphants de toutes les régions avec 39% de l'aire totale de l'espèce, suivie de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est, avec 29% et 26% du total, alors que l'Afrique de l'Ouest n'en a que 5% (voir tableaux 1 à 5 de l'annexe 2). Les connaissances détaillées sur la répartition géographique de l'éléphant sont rares dans maintes parties du continent, en particulier en Afrique centrale et dans les pays sortant d'un conflit armé, comme l'Angola, le Libéria, le Soudan et la Sierra Leone.

La superficie totale de l'aire de l'éléphant au plan continental est actuellement estimée à plus de 3,3 millions de km<sup>2</sup>, soit près de 1,6 million de km<sup>2</sup> (32%) de moins que l'aire estimée en 2002. Ce changement dans l'aire estimée est dû principalement à la mise à jour et à l'amélioration d'informations jusqu'alors peu fiables sur la répartition géographique de l'éléphant, en particulier en Afrique centrale, et ne devrait pas être compris comme une réduction rapide de l'aire réelle de l'éléphant au cours des dernières années.

L'Afrique australe abrite la majorité des éléphants du continent avec 320.904 éléphants (58% du total estimé, voir tableaux 1 à 5 de l'annexe 2), suivie de l'Afrique de l'Est avec 166.528 éléphants (30%), de l'Afrique centrale avec 59.319 éléphants (10,7%) et de l'Afrique de l'Ouest avec seulement 8222 éléphants (1,5%).

En Afrique australe et en Afrique de l'Est, qui, ensemble, représentent 88% (487.432 éléphants) de l'estimation pour le continent, des données comparables étaient disponibles pour conduire une analyse valable du changement dans les deux régions entre la publication de l'AESR 2002 et celle de l'AESR 2007. Les résultats indiquent une augmentation de 66.302 éléphants dans les estimations combinées des populations comparables. Cette augmentation importante se traduit par un taux d'augmentation annuel estimé de 4% dans les populations comparables pour cette période. Une augmentation importante des effectifs combinés d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est, de 70.792 éléphants, a également été signalée entre ce qui figurait dans la base de données de l'éléphant d'Afrique de 1998 et l'AESR 2002. Quoi qu'il en soit, il est important de noter que les données sont insuffisantes pour faire une analyse valable des changements au niveau de sites individuels; de même, les résultats n'impliquent pas une augmentation uniforme dans tous les sites mais simplement une augmentation moyenne. Il importe de noter que les changements observés dans les deux régions susmentionnées n'impliquent pas les mêmes changements dans les effectifs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, car les données comparables sont limitées ou non disponibles.

---

<sup>1</sup> Noter que tous les effectifs présentés résultent des effectifs DENITE et PROBABLE combinés basés sur les catégories de fiabilité d'étude indiquées dans la partie les données *Types and Categorization* de l'AESR 2007. Voir sous <http://www.african-elephant.org/aed/aesr2007.html>

## **1.2. Afrique centrale**

La plupart des forêts tropicales d'Afrique se trouvent en Afrique centrale, où la forêt occupait à l'origine une superficie estimée à près d'1 million de km<sup>2</sup>. Cette aire est en grande partie habitée par l'éléphant de forêt – l'éléphant de savane étant présent dans le nord du Cameroun, le nord de la République centrafricaine et au Tchad. Il y a des zones d'hybridation potentielle entre l'éléphant de forêt et l'éléphant de savane dans le nord et l'est de la République démocratique du Congo et peut-être dans le sud de la République centrafricaine.

L'Afrique centrale se classe au second rang des régions par la superficie, avec 975.079 km<sup>2</sup>, soit 29% du continent. Des informations meilleures et à jour sur l'aire de l'espèce dans une grande partie de la région (Cameroun, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad) indiquent qu'il y a lieu d'avoir des doutes au sujet d'une bonne partie de l'aire jadis présumée possible. Il importe de noter que cela ne témoigne pas forcément d'une réduction récente de la superficie réelle de l'aire de répartition de l'éléphant.

Nos connaissances sur la répartition géographique de l'éléphant sont peu fiables dans de nombreuses parties de la région. Près de la moitié de l'aire estimée se trouve en République démocratique du Congo et au Gabon, et la plus grande partie de l'autre moitié est répartie presque également entre le Cameroun, le Congo et le Tchad – la République centrafricaine et la Guinée équatoriale représentant respectivement 8% et 2%. Bien qu'un tiers de l'aire estimée se trouve dans des aires protégées, de nombreux parcs et réserves n'ont aucune forme de gestion ou de protection effective.

Il y a eu des activités liées à des études en Afrique centrale, en grande partie du fait d'initiatives telles que le programme MIKE de la CITES et le partenariat de la forêt du bassin du Congo. Quoiqu'il en soit, peu d'études ont donné des estimations fiables de l'abondance absolue d'éléphants. De telles estimations ne sont disponibles que pour un peu plus de 500.000 km<sup>2</sup>, soit 52% de l'aire totale de l'éléphant dans la région. Il n'existe des estimations fiables que pour 13% des terres évaluées; pour 73% des terres, il n'y a encore que des supputations.

En Afrique centrale, il est impossible de faire des comparaisons valables des effectifs d'éléphants sur une certaine période faute de données de bonne qualité et cohérentes. Au niveau des pays, la qualité des informations disponibles est la plus basse en Guinée équatoriale, suivie par le Cameroun, qui a encore des populations d'éléphants d'importance continentale potentielle. Le Congo, la République démocratique du Congo et le Tchad ont des niveaux de qualité des données comparables – peu élevés – tandis que le Gabon et la République centrafricaine ont le niveau général de qualité le plus élevé de la région.

## **1.3. Afrique de l'Est**

On trouve des éléphants de savane dans les prairies et les bois qui prédominent dans le paysage de l'Afrique de l'Est, ainsi que dans les zones côtières et de forêts montagnardes. Il est possible que des éléphants de forêt ou des hybrides subsistent en Afrique centrale, le long de la région en bordure de l'Afrique de l'Ouest.

La viabilité de certaines populations, dont celles de l'Erythrée, de l'Ethiopie, de certaines parties de l'Ouganda, du Rwanda et de la Somalie est déjà incertaine, tandis que l'on vient seulement de commencer à évaluer la situation des éléphants au Soudan (voir plus bas).

En Afrique de l'Est, l'aire de l'éléphant est actuellement estimée à plus de 880.000 km<sup>2</sup>, soit 26% de l'aire. La région se classe au troisième rang par la superficie, derrière l'Afrique australe et l'Afrique centrale; 30% de l'aire totale se trouve dans des aires protégées.

Les plus grandes populations connues d'Afrique de l'Est se trouvent au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan – la République-Unie de Tanzanie détenant à elle seule 80% de la population de la région. L'on ne dispose d'estimations des populations d'éléphants que pour 45% de l'aire estimée (394.000 km<sup>2</sup>) mais 86% de ces estimations sont jugées fiables.

Le Soudan représente une part importante de l'aire de la région et du continent, bien qu'il y ait une incertitude considérable quant à l'aire restante et aux effectifs. Des études récentes faites dans le sud du Soudan indiquent qu'il y a au moins 6850 éléphants dans quatre zones – Jonglei (réserves de Zeraf et de Shambe), parc national de Boma, Lotilla, et parc national du Sud. Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que ces chiffres puissent être au moins doublés pour la région grâce aux études actuellement entreprises.

Si la République-Unie de Tanzanie est aussi le seul pays de la région à avoir élaboré et appliqué une politique nationale de gestion de l'éléphant, le Kenya est en train de le faire. La mise en place actuelle de l'aire de conservation transfrontalière entre le parc national de Selous, le sud de la République-Unie de Tanzanie, et Niassa, dans le nord du Mozambique, couvrant 154.000 km<sup>2</sup>, culminera en l'une des plus vastes de l'Afrique et inclura un couloir contigu permettant au grand nombre d'éléphants et d'autres espèces de la région de migrer.

#### **1.4. Afrique australe**

L'éléphant de savane prédomine dans toute la région, bien qu'il y ait des populations d'éléphants de forêt à Cabinda, partie détachée de l'Angola, et peut-être aussi dans le nord-ouest du pays. Avec une aire à éléphants estimée au total à plus d'1,3 million de km<sup>2</sup>, l'Afrique australe est la région ayant le plus grand nombre d'éléphants, la plus vaste aire à éléphants, et celle ayant la plus petite proportion de l'aire à éléphants située dans des aires protégées (28%).

Plus des trois quarts des populations d'éléphants de l'Afrique australe sont présents dans deux pays seulement – le Botswana et le Zimbabwe – qui regroupent 47% de la population du continent.

L'aire des éléphants est en augmentation au Botswana et s'étend à des pays voisins tels que l'Angola et la Namibie. Cependant, l'aire globale pourrait diminuer à l'avenir à mesure que des données détaillées sont obtenues, en particulier de l'Angola et du Mozambique, où les données sur l'aire sont les moins fiables mais qui représentent 57% des estimations de l'aire régionale.

Les informations provenant de l'Afrique australe sont celles qui ont le meilleur niveau de qualité, mais avec une variation importante selon le pays – les informations disponibles pour l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Zimbabwe et le Botswana étant presque parfaites alors qu'il n'y a pratiquement pas d'informations fiables pour l'Angola.

Dans l'ensemble, l'on dispose d'estimations sur les populations d'éléphants pour 690.000 km<sup>2</sup>, soit 53% de l'aire estimée pour l'Afrique australe, avec des estimations résultant d'études systématiques couvrant deux tiers de cette superficie. L'Afrique du Sud, le Botswana et le Zimbabwe ont une couverture complète, à l'inverse de l'Angola, où des estimations ne sont disponibles que pour 5% de l'aire estimée.

## 1.5. Afrique de l'Ouest

L'aire de l'éléphant en Afrique de l'Ouest se présente sous forme de petits fragments éparpillés dans la région, en forêt, dans la savane et dans d'autres habitats. C'est la seule région, à part l'Afrique centrale, à avoir une part importante de l'aire à éléphants dans des forêts tropicales. Si l'on estimait jusqu'à présent que tant l'éléphant de forêt que l'éléphant de savane sont présents en Afrique de l'Ouest, des preuves génétiques récentes donnent à penser que l'on ne trouve dans la région qu'une seule forme, dont le statut taxonomique reste à établir.

L'aire de l'éléphant est moins vaste en Afrique de l'Ouest que dans toute autre région, couvrant 175.500 km<sup>2</sup>, soit 5% de l'aire estimée pour le continent. La présence d'éléphants est peu probable en plusieurs endroits, principalement au Bénin, au Nigéria et au Tchad, où l'on estime que la population humaine dépasse 15 habitants au km<sup>2</sup>.

Bien que l'aire connue de l'éléphant en Afrique de l'Ouest représente 71% de l'aire totale de la région, la présence d'éléphants est incertaine dans de nombreuses zones, en particulier au Libéria et en Sierra Leone et dans de petits fragments de l'habitat en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

Près des trois quarts de la superficie totale de l'aire (132.000 km<sup>2</sup>) sont répartis sur cinq pays – Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Nigéria – mais à part le Burkina Faso, aucun de ces pays n'a une population supérieure à 1500 individus (voir tableau 5).

Bien que les effectifs de l'éléphant estimés pour l'Afrique de l'Ouest aient nettement augmenté entre l'AESR 2002 et l'AESR 2007 – de près de 2000 individus – cela résulte en fait de la plus grande fiabilité des études entreprises, en particulier dans le complexe "WAPOK" ("W"-Arly-Pendjari-Oti-Madori-Kéran). L'amélioration des estimations a aussi entraîné la diminution des effectifs POSSIBLES et SPECULATIFS.

De nombreuses populations de la région ne sont probablement pas viables car elles sont génétiquement isolées, leurs effectifs sont restreints, et parce qu'il y a une distorsion du sex *ratio* et de la structure d'âges du fait de la chasse. La plus grande population est celle du complexe WAPOK, à cheval aux frontières entre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo. A elle seule, cette population représente plus de la moitié des éléphants connus de la région (6798 individus, soit 55% de tous les éléphants de la région) et est couverte par des études systématiques de bonne qualité.

## 2. Statut international de conservation

L'éléphant d'Afrique était classé comme *En danger* (EN A1b) dans la Liste rouge de l'UICN jusqu'en 2004 puis son statut est passé à celui, moins sévère, de *Vulnérable* (VU A2a). Ce changement reflétait une augmentation récente et actuelle de grandes populations de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est. L'évaluation de 2008 de la Liste rouge de l'UICN a été publiée en octobre 2008; l'espèce a nouveau été déplacée, cette fois dans la catégorie *Quasi menacé* (NT A2a), qui indique un risque plus faible. Cependant, la situation de l'éléphant d'Afrique varie considérablement dans l'aire de l'espèce. Pour mieux refléter cette variation, l'on a proposé de classer dans différentes catégories les quatre régions d'Afrique où il y a des éléphants. Il importe de noter que la tendance globale actuelle des populations de l'éléphant d'Afrique apparaît en augmentation, et bien que des populations puissent être en déclin dans des parties de leur aire, les augmentations en cours dans les grandes populations d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe expliquent la grande majorité des éléphants connus du continent.

Les populations de l'éléphant d'Afrique sont actuellement inscrites à l'Annexe I de la CITES à l'exception de celles de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe (inscrites à l'Annexe II). De manière générale, la CITES interdit le commerce international des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I, alors que le commerce international des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II peut être autorisé par la délivrance d'un permis d'exportation (ou d'un certificat de réexportation). Voir les mises à jour et les annotations relatives aux populations de l'éléphant d'Afrique de l'Annexe II sur le site web de la CITES: <http://www.cites.org>.

## **QUESTIONS POSEES PAR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT D'AFRIQUE**

### **1. Abattage illégal**

L'abattage illégal persiste dans tout le continent en dépit de la volonté politique de nombreux pays africains de lui barrer la route et des efforts des milieux de la conservation internationale. Le grand nombre d'éléphants abattus illégalement chaque année alimente les marchés intérieurs non réglementés tant en Afrique qu'en Asie.

L'on estime que l'abattage illégal intensif pour obtenir de l'ivoire (et de la viande), largement signalé ces dernières années dans une bonne partie de l'Afrique centrale et dans d'autres régions, est la principale source de l'ivoire qui approvisionne actuellement le commerce illégal dans le monde. L'abattage illégal s'intensifie du fait des nouvelles routes créées pour abattre les arbres et exploiter les minerais et le pétrole – routes qui ouvrent un accès au cœur des forêts et permettent le transport de l'ivoire et de la viande. Théoriquement, la prévalence de l'abattage illégal est facilité par la libre circulation des armes à feu légères et par la porosité des frontières, combinées à l'instabilité politique et aux troubles sociaux dans bon nombre de pays.

Il existe dans tout le continent une incapacité apparente des Etats de l'aire de répartition à réduire ou à enrayer l'abattage illégal, du fait de ressources humaines et financières limitées et d'une législation inappropriée. Dans des Etats de l'aire de répartition ciblés, le programme MIKE de la CITES a renforcé les capacités de recenser et de suivre les tendances des populations d'éléphants et de l'abattage illégal d'éléphants.

### **2. Commerce de l'ivoire**

Il existe un lien évident entre le commerce intérieur non réglementé de l'ivoire et l'abattage illégal des éléphants. Le Système CITES d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS), géré par TRAFFIC – le réseau de suivi du commerce des espèces sauvages, est un système d'information complet établi pour suivre le commerce illégal de l'ivoire et autres produits de l'éléphant. Il y a des preuves indiquant que malgré l'interdiction CITES, il existe un commerce non réglementé qui facilite l'entrée de l'ivoire illégal sur les marchés nationaux et internationaux; en répondant à cette demande, ces marchés encouragent toujours plus l'abattage illégal.

L'Afrique centrale est actuellement la principale source du commerce illégal de l'ivoire sur le continent africain et ailleurs. Quoi qu'il en soit, l'Afrique centrale n'est pas seule et il a été signalé que des pays des quatre régions du continent (et bien d'autres pays du monde) jouent un rôle important dans le commerce international de l'ivoire. Autrefois, les informations sur le commerce illégal étaient rares, ce à quoi ETIS remédie en contribuant à enregistrer et à analyser le niveau et les tendances du commerce illégal plutôt que ceux de l'abattage illégal d'éléphants sur tout le continent.

Le *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant* facilité par la CITES récemment élaboré, souligne que tous les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et

les autres Parties et non-Parties ayant un secteur économique de gravure de l'ivoire ou un commerce intérieur non réglementé de l'ivoire devraient, de toute urgence:

- a. interdire la vente non réglementée de l'ivoire (brut, semi-travaillé ou travaillé) sur les marchés intérieurs. La législation devrait inclure une disposition plaçant la charge de la preuve de possession légale sur toute personne trouvée en possession d'ivoire dans des circonstances donnant raisonnablement à penser que cette possession a pour fins le transfert, la vente, la mise en vente, l'échange ou l'exportation non autorisée, ou sur toute personne transportant de l'ivoire à ces fins. Lorsque le commerce intérieur réglementé est autorisé, il devrait respecter les dispositions de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14), Commerce de spécimens d'éléphants;
- b. donner pour instruction aux services de lutte contre la fraude et aux agences chargées des contrôles aux frontières d'appliquer rigoureusement les lois en place ou les nouvelles lois; et
- c. faire des campagnes de sensibilisation du public pour l'informer des interdictions de vente de l'ivoire en place ou nouvelles.

### **3. Conflits hommes/éléphants**

Les conflits hommes/éléphants (CHE) sont un problème complexe qui menace les moyens d'existence de nombreuses communautés locales en Afrique, ainsi que la survie de l'éléphant d'Afrique et de ses habitats. Au vu des répercussions négatives des CHE sur les hommes et la faune, il n'est pas surprenant que beaucoup de temps et d'efforts aient été consacrés ces dernières années à trouver des solutions à ce problème.

Les éléphants ont de multiples impacts négatifs sur les communautés locales: ils font des raids dans les cultures, tuent le bétail, détruisent les approvisionnements en eau, démolissent les entrepôts à grains et les maisons, blessent, voire tuent, des personnes, etc. Le coût de ces dégâts peut être important. Les éléphants endommagent souvent les récoltes dans des zones où les rendements sont marginaux, ce qui compromet plus encore une sécurité alimentaire déjà précaire. Les CHE drainent aussi fortement les ressources, tant humaines que financières, des autorités nationales chargées de la gestion des espèces sauvages. C'est en particulier le cas dans certains Etats de l'aire de répartition de l'éléphant où les CHE sont mis en lumière par une couverture intense dans les médias locaux.

En plus de ces coûts économiques directs, les CHE génèrent des coûts sociaux cachés. Ainsi, les enfants peuvent être empêchés d'aller à l'école par peur des éléphants ou la productivité des fermiers, qui doivent rester debout toute la nuit pour défendre leurs cultures contre des éléphants en maraude, peut être réduite. En outre, les interactions négatives constantes avec les éléphants contribuent à l'antagonisme général de certaines communautés locales vis-à-vis de la conservation des ressources naturelles.

De nos jours, dans la plupart des pays d'Afrique, les coûts réels et perçus des CHE dans les communautés dépassent largement les bénéfices potentiels, de sorte que les éléphants sont de plus en plus exclus de nombreuses parties de leur ancienne aire. Cependant, le départ des éléphants fait perdre aux communautés locales un atout précieux tout en contribuant à la perte de biodiversité et à la dégradation générale des écosystèmes dont elles dépendent pour leurs moyens d'existence. Le défi à relever est donc de transformer des situations de conflit où hommes et éléphants sont perdants en scénarios de durabilité pour les hommes, les éléphants, et les habitats qu'ils partagent.

Ces dernières années, plus de démocratie et une meilleure communication ont fait que la question s'est politisée au niveau local. Quoi qu'il en soit, à ce jour, les efforts entrepris pour résoudre les CHE ont surtout mis l'accent sur des mesures à court terme, sur le terrain, sur les lieux du conflit, et ces mesures ont souvent été appliquées au cas par cas, sans coordination, et sans grand succès à long terme pour la résolution du problème. Très peu d'efforts ont été faits pour traiter les causes à la racine, comme les pratiques d'aménagement du territoire incompatibles, la pauvreté en milieu rural, le manque de terres, l'absence de droit de propriété sur la faune sauvage, etc. Pour une gestion à long terme de ce problème, des stratégies mutuellement bénéfiques pour l'homme et l'éléphant, coordonnées aux niveaux national, local et des sites, doivent être élaborées et mises en œuvre. Cela requiert l'examen de nombreuses questions techniques, institutionnelles, socio-politiques et économiques à tous les niveaux, une volonté politique forte et le savoir-faire nécessaire. Traiter les causes sous-jacentes est non seulement nécessaire pour réduire à long terme les dégâts causés par les CHE, mais cela offre aussi un bon potentiel pour élaborer des stratégies maximisant les bénéfices et réduisant les coûts générés par les éléphants pour les communautés locales.

#### **4. Perte et fragmentation de l'habitat**

Alors que les populations d'éléphants se rétablissent après les épisodes de braconnage des années 1970 et 1980, la croissance de la population humaine et la perte et la fragmentation concomitantes de l'habitat sont à présent l'une des principales menaces auxquelles l'éléphant est confronté sur tout le continent. Les nombreux conflits hommes/éléphants qui en résultent dans maintes régions, alliés au manque généralisé d'incitations économiques pour ceux qui partagent leurs ressources avec la faune sauvage, soulignent la nécessité de politiques d'aménagement du territoire saines et de systèmes d'incitations pour garantir la viabilité à long terme des populations d'éléphants.

L'aire de l'éléphant continue de diminuer du fait de l'exploitation forestière et minière et du défrichement pour répondre à la demande de terres arables d'une population humaine qui augmente. Le déclin de l'aire de l'éléphant est net, passant de 7,3 million km<sup>2</sup> en 1979 à 3,3 million km<sup>2</sup> en 2007. En outre, la fragmentation de l'habitat, qui a augmenté avec la construction de routes qui coupent cet habitat, a aussi augmenté l'abattage illégal du fait d'un meilleur accès.

Les initiatives transfrontalières de conservation, en particulier en Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, ont permis la conservation de la biodiversité à plus grande échelle que précédemment. Concernant l'éléphant, la capacité de gérer dans la concertation les populations et les habitats à travers les frontières pour assurer leur conservation à long terme (et celle d'autres espèces) est essentielle à une époque où leur aire continue de diminuer.

#### **5. Surabondance locale**

Les effets négatifs de l'augmentation de la densité des éléphants suscitent une préoccupation croissante dans tout le continent, et en particulier en Afrique australe. Cette surpopulation ou surabondance locale d'éléphants est une difficulté majeure pour la conservation et la gestion. Alors que le nombre d'éléphants continue d'augmenter, le débat sur la nécessité de mesures de gestion spécifiques s'intensifie.

La surabondance d'éléphants survient quand les valeurs ou les objectifs agréés pour une région ne sont pas remplis en raison de l'activité des éléphants. La surabondance ne peut donc être définie qu'en termes d'objectifs de l'aménagement du territoire (tourisme, conservation de la biodiversité, etc.) fixés pour une région particulière et/ou une série de valeurs humaines définies (économiques, esthétiques, culturelles, etc.). Juger si les impacts écologiques des éléphants

sont négatifs et si (ou quand) le problème devrait déclencher une forme ou une autre d'intervention pour limiter cet impact, relève des organes de gestion en consultation avec les parties prenantes.

Aucune densité d'éléphants particulière ne peut servir à définir la "surabondance" pour une région donnée; la surabondance dépend de l'impact, acceptable ou non, des éléphants sur leur environnement. La relation entre la densité des éléphants et leurs impacts écologiques est complexe et variable, et nous ne comprenons pas encore très bien ces processus. Dès lors, la décision d'intervenir pour limiter la densité des éléphants doit être prise alors que les connaissances scientifiques ne sont pas parfaites. Face à cette incertitude, le *principe de précaution* est souvent préconisé. Quoi qu'il en soit, en traitant la question de savoir s'il faut réduire la densité ou les effectifs des éléphants pour prévenir une perte redoutée de la biodiversité, ce principe peut être appliqué de deux manières différentes: 1) garder des effectifs généralement bas en espérant prévenir la perte de composantes de la biodiversité; 2) éviter d'abattre des éléphants tant qu'il n'est pas clairement établi qu'une plus grande population entraînerait effectivement une perte de la biodiversité avant une stabilisation à un certain niveau limité des ressources.

Que l'impact des éléphants soit toléré ou non déterminera en fin de compte leur acceptabilité dans le cadre politique de la région concernée. La densité absolue d'éléphants considérée comme constituant la surabondance peut varier considérablement d'une région à l'autre du fait des différences dans les objectifs de gestion et des différences biologiques. Avant d'envisager des options, les organes de gestion doivent fixer des objectifs de conservation et de gestion clairs pour la région, et établir un processus de prise de décisions pour guider les acteurs.

## **6. Faiblesse institutionnelle**

Le manque général de capacité institutionnelle, de connaissances et de ressources, allié aux difficultés associées au suivi des différents habitats, a abouti à une faiblesse générale de la conservation et de la gestion de l'éléphant dans de grandes parties de l'Afrique. S'il est difficile d'être sûr de l'impact de certaines questions et menaces sur les populations d'éléphants, la faiblesse institutionnelle due aux lacunes réglementaires et législatives et le manque de capacité de mise en œuvre et de lutte contre la fraude entravent l'action de conservation.

La législation diffère souvent entre pays voisins, ce qui entraîne des gestions opposées des éléphants et de leur habitat de part et d'autre des frontières; noter que la gestion s'est beaucoup améliorée dans certaines régions du continent ces dernières années. L'insuffisance des moyens à l'appui de la lutte contre la fraude résulte du manque de priorité, souvent dû à une économie médiocre, que les gouvernements accordent à la gestion des espèces sauvages.

Trois régions sur quatre ont élaboré une stratégie régionale pour la conservation de l'éléphant (l'Afrique de l'Ouest en 1999, l'Afrique centrale en 2005 et l'Afrique australe en 2007), bien que l'élan et la capacité de l'appliquer varient. La mise en œuvre de la stratégie de l'Afrique de l'Ouest a progressé régulièrement ces dernières années, les gouvernements et l'appui international faisant activement progresser les activités. Malheureusement, une activité limitée a été observée en Afrique centrale, alors que l'Afrique australe – à l'exception de quelques pays – s'est activement impliquée dans l'élaboration de programmes nationaux et transfrontaliers appuyés par une capacité institutionnelle solide et par les législations.

#### 4. OBJECTIFS, RESULTATS ET ACTIVITES DU CADRE STRATEGIQUE

**Important:** Veuillez noter que les activités proposées, soulignées dans chaque partie sous "Résultat", ne sont pas exhaustives mais indiquent seulement ce qui devrait, ou pourrait, être fait pour parvenir au "Résultat". Les activités proposées résultent des discussions de la réunion CITES des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique tenue à Mombasa (Kenya) en juin 2008. Il sera important de peaufiner, de clarifier, et d'établir le rang de priorité et le coût de ces activités pour l'élaboration d'un plan d'action plus détaillé pour l'éléphant d'Afrique.

##### **Objectif 1: Augmenter la prise de conscience de la conservation et de la gestion de l'éléphant à tous les niveaux**

###### **Justification**

La sensibilisation et l'implication de l'ensemble de la communauté vis-à-vis des principes de conservation et de gestion de l'éléphant d'Afrique sont essentielles pour la réussite du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Il est souvent difficile de trouver des informations à jour; la synthèse des informations n'est pas faite, ou elles sont trop scientifiques ou ne sont pas diffusées, ce qui ne permet guère d'être sensible aux questions importantes. Il faudrait mettre l'accent sur la nécessité d'avoir des informations objectives, non biaisées et fiables.

Les matériels communiqués à des audiences locales, régionales et internationales devraient inclure des informations sur tous les aspects de l'écologie de l'éléphant, y compris, mais sans s'y limiter, sur le rôle de l'espèce dans l'environnement, son importance socio-économique potentielle, et les politiques pertinentes ainsi que les dispositions législatives au niveau national et international. De plus, des campagnes de sensibilisation ciblées, s'adressant à tous les secteurs de la société, devraient être mises au point et lancées.

**Résultat 1.1: Une meilleure diffusion d'informations fiables et non biaisées et une sensibilisation accrue de tous les milieux (communautés, public, milieux scientifiques et politiques) dans les Etats de l'aire de répartition et au-delà**

###### **Activités**

- Regrouper les informations fiables et non biaisées sur la conservation et la gestion de l'éléphant pour les milieux populaires et scientifiques
- Encourager la diffusion des résultats auprès de toutes les parties prenantes, les communautés locales, les gestionnaires et les conservateurs de l'éléphant

##### **Objectif 2: Renforcer les capacités de conserver et de gérer l'éléphant**

###### **Justification**

Les possibilités d'accéder aux informations et de recevoir une formation professionnelle appropriée est limitée en Afrique. Le savoir traditionnel est mieux pris en compte par les milieux scientifiques et le renforcement des capacités dans tous les milieux s'améliore mais il reste parcellaire et généralement inadéquat.

La faiblesse de la capacité institutionnelle entrave l'établissement et l'efficacité des programmes sur l'éléphant dans tout le continent. La majorité des services chargés de la faune manquent de

personnel et de ressources pour remplir effectivement leur mandat et réaliser ces programmes, et beaucoup n'ont pas la formation, les ressources financières et le savoir-faire technique requis. A cet égard, il importe que les pays soient innovants pour utiliser leurs budgets limités, qu'ils regroupent des ressources éparses, et, si possible, trouvent d'autres ressources.

La réussite à long terme du présent cadre stratégique dépend de l'aptitude à renforcer réellement les capacités, à fournir les moyens nécessaires et à diffuser les connaissances dans tout le continent. Il faudrait en particulier renforcer localement la capacité des gouvernements et des communautés parallèlement, voire avant, celles des gestionnaires, et y inclure une série de disciplines importantes, allant de la conception et de la gestion des aires protégées à la biologie de l'éléphant, à sa conservation et à sa gestion.

***Résultat 2.1: La capacité, la compréhension et la connaissance dans les activités de gestion de la conservation de l'éléphant d'Afrique se développent sur tout le continent***

***Activités***

- Améliorer le savoir-faire des gestionnaires de la faune sauvage pour leur permettre de gérer plus efficacement les projets
- Développer des activités visant à améliorer la capacité des décideurs, des gestionnaires de la faune sauvage et des chercheurs, d'accéder aux meilleures informations disponibles, de les acquérir et de les utiliser, et renforcer leur savoir-faire en gestion adaptative
- Veiller à ce que des ressources et des moyens financiers suffisants soient disponibles pour renforcer les capacités et tirer parti des enseignements sur le terrain

**Objectif 3: Améliorer la connaissance et la gestion des populations d'éléphants et de leurs habitats**

***Justification***

La connaissance de l'état des populations d'éléphants d'Afrique varie considérablement d'une région à l'autre – certaines populations ayant fait l'objet de recensements complets alors qu'ailleurs, l'aire n'est pas établie ou sa connaissance est imprécise ou incomplète. Une meilleure compréhension des populations d'éléphants est essentielle, en particulier celles des zones à forêt dense de l'Afrique centrale et des pays qui sortent d'un conflit armé, comme l'Angola, le Libéria, la Sierra Leone et le Soudan.

Réunir des connaissances sur les effectifs des éléphants, leur répartition géographique et les changements dans l'habitat est important pour la conservation et la gestion de l'éléphant même si ces informations ne sont fiables que dans la mesure où les méthodes et les systèmes sur lesquels elles reposent le sont. Plus de recherches et une planification ciblée contribuent à mieux comprendre et traiter les questions résultant des changements actuels et futurs dans l'habitat, par exemple au niveau législatif, économique, environnemental et social. Enfin, l'élaboration d'une stratégie globale et du plan d'action pour la conservation et la gestion de l'espèce sera limitée, faute d'une meilleure connaissance des effectifs, des tendances et de la répartition géographique des éléphants. Il convient cependant de reconnaître qu'au vu des ressources disponibles, il sera souvent impossible d'acquérir la pleine connaissance de tous les

aspects de la gestion de l'éléphant, et que les décideurs devraient utiliser au mieux les informations disponibles en les combinant avec des approches adaptatives pour la gestion.

***Résultat 3.1: L'état des populations d'éléphants (effectifs, tendances et répartition géographique) dans toute l'aire est établi et suivi***

***Activités***

- Etablir les priorités dans les nouvelles études à faire et les anciennes études à refaire
- Réaliser régulièrement et de façon répétée des études des populations d'éléphants en utilisant des méthodes fiables et normalisées
- Favoriser la collaboration entre les Etats de l'aire de répartition dans des études régulières et coordonnées des populations transfrontalières d'éléphants
- Créer et tenir des bases de données sur les populations d'éléphants à des fins de gestion
- Avoir des profils démographiques des populations

***Résultat 3.2: L'étendue et le taux de changement dans les habitats des éléphants sont suivis***

***Activités***

- Réaliser des études pour évaluer les changements dans les habitats de l'éléphant
- Evaluer les impacts du changement climatique sur les habitats et les populations d'éléphants par des recherches appropriées
- Créer et tenir à jour des bases de données sur les changements dans les habitats de l'éléphant à des fins de gestion
- Etablir les liens entre la perte et la dégradation de l'habitat et les changements plus généraux dans l'aménagement du territoire
- Encourager la diffusion des résultats parmi les gestionnaires et les conservateurs de l'éléphant
- Améliorer la mise en œuvre des résultats des recherches par les gestionnaires et les décideurs

***Résultat 3.3: De nouvelles méthodes d'étude des populations d'éléphants de forêt et d'éléphants de savane sont mises au point et appliquées***

***Activités***

- Rechercher de nouvelles méthodes appropriées et économiquement viables pour l'étude des éléphants sur tout le continent
- Envisager et promouvoir le recours à des technologies appropriées pour recenser les populations d'éléphants

- Garantir ou encourager la compatibilité et la normalisation des études en promouvant les meilleures pratiques et les normes minimales pour réaliser des études fiables
- Calibrer les nouvelles techniques d'étude par rapport aux anciennes méthodes afin de permettre la comparaison entre les résultats passés, présents et futurs
- Appliquer des méthodes nouvelles et appropriées pour les études sur l'éléphant sur tout le continent
- Diffuser les résultats parmi les gestionnaires et les conservateurs de l'éléphant

**Résultat 3.4: les effectifs des éléphants atteignent si possible un niveau viable**

**Activités**

- Réaliser une étude sur la réintroduction de l'éléphant et les projets de translocation dans toute l'Afrique et la fusionner avec une étude des populations potentiellement non viables et les possibilités de translocation ou de réintroduction.
- En utilisant les lignes directrices du GSEAf/UICN/CSE sur la translocation, réaliser des études de faisabilité des sites d'origine et de destination comme étapes nécessaires dans la planification et la réalisation de toute translocation envisagée
- Suivre et documenter les projets de translocation d'éléphants en Afrique
- Diffuser les enseignements tirés des projets de translocation d'éléphants dans toute l'Afrique

**Résultat 3.5: Les éléphants localement surabondants sont gérés**

**Activités**

- Envisager l'élaboration et l'utilisation de technologies appropriées pour gérer les populations d'éléphants (avec des options directes et indirectes) en utilisant comme base solide, par exemple, la publication du GSEAf/UICN/CSE, *Review of Options for Managing the Impacts of Locally Overabundant African Elephants*
- Suivre et documenter les projets de gestion visant à réduire les impacts négatifs des populations d'éléphants localement surabondantes en Afrique
- Diffuser activement les résultats auprès des gestionnaires et des conservateurs de l'éléphant

**Objectif 4: Réduire l'abattage illégal d'éléphants et le commerce illégal des produits de l'éléphant**

**Justification**

L'abattage illégal d'éléphants est pratiqué dans une bonne partie du continent, alimenté entre autres par la demande locale et internationale d'ivoire, la demande locale de viande et les conflits croissants hommes/éléphants. Il est impératif de mieux comprendre le commerce intérieur des éléphants, en particulier de l'ivoire, car ces activités ne peuvent pas être enrayerées au niveau international alors que les marchés intérieurs illégaux, non réglementés, de l'ivoire,

sont florissants. Certaines populations peuvent peut-être supporter un faible degré d'abattage illégal alors que d'autres, plus petites, sont bien plus vulnérables, de sorte qu'un abattage illégal même limité pourrait avoir des effets catastrophiques sur elles, avec, potentiellement, des extinctions locales.

Réglementer les prises et le commerce légaux d'éléphants et de leurs produits, et empêcher ou réduire l'abattage illégal des éléphants en Afrique requiert l'adoption ou le renforcement et l'application effective de lois et d'incitations socio-économiques appropriées. Au niveau International, le *plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant* récemment élaboré constitue une base solide sur laquelle tous les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique se sont accordés. Quoi qu'il en soit, dans de nombreux pays, les lois pertinentes sont dépassées et les mesures préventives ou punitives inadéquates. Certaines lois sont plus récentes mais ne suffisent pas pour garantir une gestion effective des éléphants et autres espèces de la faune sauvage et pour faire respecter les obligations découlant de la CITES. Pour appuyer l'action en cours et prévue pour gérer les populations transfrontalières d'éléphants, il pourrait être utile d'harmoniser certaines dispositions législatives.

Concernant le commerce légal de l'ivoire, il est indispensable de disposer de politiques et de législations appropriées pour gérer et suivre ce commerce afin de garantir que ce secteur économique est conduit légalement, qu'il est durable, et qu'il n'entraîne pas l'abattage ou le commerce illégal. En cas de violation des obligations légales, il devrait être sanctionné.

#### ***Résultat 4.1: La nature de l'abattage illégal est mieux comprise***

##### ***Activités***

- Travailler à déterminer l'ampleur et les causes de l'abattage illégal, qu'il soit pratiqué pour obtenir de l'ivoire, de la viande, en raison de CHE ou pour d'autres raisons
- Mesurer et enregistrer le niveau, et les changements dans le niveau et les tendances, de l'abattage illégal des éléphants dans les Etats de l'aire de répartition
- Etablir et gérer un système de collecte et de gestion des informations sur l'abattage illégal des éléphants sur site, au niveau national et transfrontalier
- Suivre l'abattage illégal d'éléphants par rapport à des données de base pour mesurer son évolution dans le temps, ses causes, et les résultats de l'action de gestion et de conservation
- Evaluer si, et dans quelle mesure, les tendances observées sont liées aux changements d'inscription des populations d'éléphants aux annexes CITES et/ou à la reprise du commerce international légal de l'ivoire
- Fournir des informations et renforcer les capacités nécessaires pour que les Etats de l'aire de répartition prennent les décisions de gestion appropriées pour la gestion à long terme de leurs populations d'éléphants et la réduction de l'abattage illégal

#### ***Résultat 4.2: La nature et la dynamique du commerce illégal sont mieux comprises***

##### ***Activités***

- Mesurer et enregistrer les tendances, et leur évolution, du commerce intérieur et international illégal de l'ivoire et de la viande d'éléphant dans les Etats de l'aire de répartition, et dans les entrepôts commerciaux
- Evaluer si, et dans quelle mesure, les tendances observées sont liées aux changements d'inscription des populations d'éléphants aux annexes CITES et/ou à la reprise du commerce international légal de l'ivoire
- Encourager le recours au profilage de l'ADN comme technique légiste pour suivre la dynamique du commerce légal et illégal
- Inspecter et suivre les marchés intérieurs et les commerçants
- Mettre en œuvre et faire respecter les réglementations dans les pays ayant des marchés intérieurs légaux de l'ivoire
- Renforcer la capacité des Etats de l'aire de répartition de suivre les tendances du commerce illégal, maintenir les systèmes appropriés et faire rapport sur les résultats

***Résultat 4.3: Des politiques et des lois (législation) appropriées à tous les niveaux (national, régional et international) sont adoptées ou renforcées, garantissant que des incitations socio-économiques et des sanctions dissuasives sont en place pour qu'elles soient respectées***

#### **Activités**

- Examiner, adapter et, s'il y a lieu, renforcer, les politiques et les lois nationales en place, touchant à la conservation et à la gestion des éléphants
- Lorsqu'il n'y a pas de telles politiques ou lois, préparer et adopter de nouveaux projets de lois ou de politiques
- Diffuser les informations sur les politiques et la législation (lois) en place ou nouvelles parmi le grand public par le biais de programmes de communication du gouvernement, des médias et d'autres réseaux
- La législation devrait inclure une disposition plaçant la charge de la preuve de possession légale sur toute personne trouvée en possession d'ivoire dans des circonstances donnant raisonnablement à penser que cette possession a pour fins le transfert, la vente, la mise en vente, l'échange ou l'exportation non autorisée, ou sur toute personne transportant de l'ivoire à ces fins
- Impliquer les communautés locales dans tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de conservation de l'éléphant et des lois sur la conservation et la gestion de l'éléphant, avec des plans incluant des avantages
- Renforcer les mécanismes mis en place pour maîtriser le braconnage des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire et des autres produits de l'éléphant, notamment en adoptant des sanctions suffisamment strictes pour être dissuasives et en harmonisant les mesures dissuasives des Etats de l'aire de répartition

***Résultat 4.4: Les lois appropriées et les impératifs judiciaires sont appliqués à tous les niveaux (national, régional et international)***

## **Activités**

- Faire respecter effectivement et à tous les niveaux les lois et les impératifs judiciaires concernant la conservation et la gestion de l'éléphant, y compris les prélèvements intérieurs autorisés, le commerce et la vente internationale d'ivoire (brut, semi-travaillé ou travaillé)
- Diffuser les instructions et les matériels d'information appropriés aux agences chargées de la lutte contre la fraude et des contrôles aux frontières concernant les politiques applicables et la législation concernant les éléphants pour faire respecter rigoureusement la législation actuelle ou nouvelle
- Lancer des campagnes de sensibilisation du public pour faire connaître les politiques et la législation actuelles ou nouvelles en matière de vente ou de commerce de l'ivoire
- Intensifier la coopération pour appuyer l'action de prévention des agences chargées de la lutte contre la fraude ainsi que les investigations et les poursuites en justice à l'intérieur et au-delà des frontières
- Améliorer l'obtention de renseignements et la base de données sur la gestion des activités potentiellement illégales
- Renforcer les moyens des services chargés de protéger les éléphants de l'abattage illégal
- Analyser et améliorer la mise en œuvre d'une action appropriée pour réduire la fraude et le trafic de l'ivoire
- Renforcer la capacité des Etats de l'aire de répartition de faire respecter les lois et suivre l'efficacité de la lutte contre la fraude
- Evaluer les besoins et allouer les ressources au renforcement des capacités de lutte contre la fraude dans les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire en mettant l'accent sur les Etats de l'aire de répartition où la lutte contre la fraude est médiocre et les ressources faibles
- Accroître la coopération des services de lutte contre la fraude à l'intérieur et au-delà des frontières, par le biais de la participation aux instances pertinentes telles que le groupe de travail d'Interpol sur les espèces sauvages et l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka, pour appuyer la poursuite en justice des contrevenants
- Accroître la capacité d'échanger des informations sur la lutte contre la fraude, notamment en facilitant les réunions régionales sur la lutte contre la fraude pour coordonner les initiatives entreprises conjointement en la matière

## **Objectif 5: Maintenir les habitats de l'éléphant et rétablir la connectivité**

### **Justification**

Pour limiter la pression accrue qui s'exerce sur la dégradation et la perte d'habitats des éléphants, il faut mieux connaître les aires actuelles et potentielle de l'espèce afin qu'elles soient en sécurité.

Dans certaines régions d'Afrique, les populations transfrontalières d'éléphants sont relativement importantes en termes d'effectifs et de viabilité. Quoiqu'il en soit, la gestion des habitats et des populations d'éléphants partagés par deux pays ou plus est un important défi à relever. Ce défi est rendu plus compliqué encore du fait des diverses options de gestion promues par les différents pays, et par des planifications de l'aménagement du territoire pouvant être opposées. L'expansion agricole, le développement des infrastructures, les impacts de la transhumance et l'exploitation minière sont quelques unes des questions importantes qui entraînent la fragmentation et la perte d'habitats de l'éléphant sur le continent. La menace du développement naissant des infrastructures sur tout le continent, en particulier, détruit la connectivité des sites. Cette pression humaine limite les déplacements des éléphants et d'autres espèces dans leur aire traditionnelle et restreint leur accès aux ressources nécessaires telles que l'eau et la nourriture. Il faudrait garder de vastes sites pour les éléphants face à la pression actuelle du développement et de l'évolution de l'aménagement du territoire; cela nécessitera d'accorder plus d'attention au maintien de la connectivité. Parmi les solutions possibles, il y a la création de nouveaux parcs et l'établissement de couloirs pour les relier.

La majorité des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique sont économiquement pauvres et traditionnellement dépendants de pratiques rurales pour assurer la subsistance et les moyens d'existence de la population. Dans la plupart des cas, la planification locale et nationale de l'aménagement du territoire est faite *ad hoc* avec une évaluation formelle, une planification et une mise en œuvre limitées. Il en découle que la faune et ses habitats n'en sont pas les premiers bénéficiaires. Les éléphants ne font pas exception et leurs besoins importants requièrent une planification et une exécution à grande échelle de l'aménagement du territoire. Le résultat direct du manque général de politique d'aménagement du territoire aux niveaux local, national et régional, est que les pratiques de la planification de l'aménagement du territoire appliquées à ce jour dans la plus grande partie de l'Afrique ont été, au mieux, inadéquates, et souvent contraires aux principes de gestion durable des ressources naturelles et des grands sites. Alors que la pression pour la terre s'intensifie sur tout le continent, il faudrait avoir une vision plus large, à plus long terme, de la planification. En conséquence, pour appuyer la planification globale de l'aménagement du territoire, il faudrait disposer de politiques propices à l'éléphant qui tiennent compte des buts du développement socio-économique et du régime foncier ou du droit de propriété des communautés locales.

### ***Résultat 5.1: Les populations et les habitats transfrontaliers sont gérés dans des sites connectés***

#### **Activités**

- Entreprendre des études de faisabilité pour déterminer les moyens de maintenir la connectivité entre les aires et les populations d'éléphants dans et entre les pays
- Créer et/ou rétablir, là où c'est possible, la connectivité entre les aires des éléphants dans et entre les pays, avec, parfois, l'établissement de couloirs pour permettre leurs déplacements
- Etablir des accords bilatéraux ou multilatéraux pour appuyer la gestion concertée des sites et des couloirs transfrontaliers

- Evaluer et atténuer la perte et la fragmentation de l'habitat dans les sites transfrontaliers
- Elaborer des programmes concertés et participatifs pour la gestion des populations et des habitats nationaux et transfrontaliers en impliquant activement les communautés locales à tous les stades de la planification et de la réalisation

**Résultat 5.2: Des politiques appuyées par la législation visant à conserver les habitats actuels et à rétablir la connectivité des sites sont élaborées et mises en œuvre**

#### **Activités**

- Evaluer les politiques et les lois actuelles et leur efficacité
- Préparer et/ou adopter des politiques et une législation ciblées pour la protection et la conservation de l'éléphant (et d'autres espèces) et de ses habitats, en mettant l'accent sur une plus grande connectivité dans les grands sites
- Appliquer de nouvelles politiques et législations pour protéger et conserver les habitats de l'éléphant (et d'autres espèces), en mettant l'accent sur une plus grande connectivité dans les grands sites
- Collaborer entre régions pour harmoniser les aspects pertinents des politiques d'aménagement du territoire et des lois à l'appui de leur application

**Résultat 5.3: Les approches à l'aménagement du territoire compatibles avec la conservation sont encouragées**

#### **Activités**

- Conduire des exercices de planification plurisectoriels pour élaborer des politiques d'aménagement du territoire compatibles avec les grands sites propices aux éléphants (en particulier dans les zones situées autour des aires protégées) en commençant au niveau des communautés locales, puis au niveau national, et enfin au niveau transfrontalier quand c'est possible
- Appliquer des politiques et des pratiques d'aménagement du territoire en commençant au niveau des communautés locales, puis au niveau national, et enfin au niveau transfrontalier quand c'est possible

### **Objectif 6: Réduire les conflits hommes/éléphants**

#### **Justification**

La question des conflits hommes/éléphants (CHE) est complexe et affecte les communautés locales du continent de différentes manières. Le sujet est tellement répandu en Afrique qu'il a pris une dimension politique dans tous les Etats de l'aire de répartition et il faut y répondre en y consacrant également des activités explicites. Le degré de conflit ne dépend pas de la taille du pays ou de ses populations d'éléphants mais probablement de la densité locale des éléphants dans les sites. Les conflits peuvent affecter directement et indirectement le bien-être des hommes et des éléphants mais pour l'essentiel, ils sont liés aux dégâts directs causés

localement par les éléphants dans les moyens d'existence – raids dans les cultures, destruction des barrières, accès à l'eau, blessures et perte de vies humaines et de bétail.

Un éventail de méthodes dissuasives a été tenté et testé mais à ce jour, aucune solution permanente n'a été trouvée pour protéger les hommes et leurs biens des dégâts causés par les éléphants. Pour les atténuer, il faut donc utiliser, souvent ensemble, des outils qui peuvent être différents en fonction des circonstances. De plus, des approches axées sur le partage des bénéfices – comme les plans d'assurance ou de compensation, etc. – ont également été tentées mais il faut développer d'autres modèles et les diffuser largement. Un grand nombre d'éléphants sont tués du fait d'actions formelles ou informelles menées pour maîtriser les dégâts qu'ils occasionnent. Dans certains cas, l'on permet à l'abattage illégal de continuer en toute impunité et avec l'appui tacite des communautés locales et des autorités. C'est particulièrement vrai là où l'action de contrôle menée par le gouvernement est minimale et où les communautés n'obtiennent aucun avantage à partager leurs terres avec les éléphants. Pour certaines populations d'éléphants, l'ampleur de l'action menée actuellement par le gouvernement pour maîtriser les animaux posant des problèmes peut ne pas être durable. Les solutions potentielles doivent tenir compte de l'origine et des causes ainsi que de l'ampleur des conflits. Des analyses adéquates des divers aspects de ces conflits sont indispensables avant de retenir les types d'intervention à adopter.

A terme, tous les Etats de l'aire de répartition nécessiteront des stratégies de gestion à long terme pour leurs éléphants, avec des mesures concernant les CHE. Ces stratégies devraient intégrer des approches préventives et proactives pour atténuer les CHE et un appui politique à tous les niveaux. On peut arguer que la planification et la gestion à grande échelle de l'aménagement du territoire est la meilleure solution préalable pour prévenir les CHE. La planification appropriée des sites propices à l'éléphant nécessitera de réserver ou d'attribuer des zones au développement, à l'agriculture communale, aux espèces sauvages ou à un mélange de ces pratiques. Cette planification devrait reposer sur la recherche et mettre au point et appliquer des mécanismes permettant d'alléger la pression exercée par les éléphants sur les détenteurs des terres par des méthodes directes et indirectes. Pour avoir le plus de chances possible de réussir, ces stratégies devraient être formulées dans des processus consultatifs participatifs impliquant toutes les parties prenantes aux niveaux local, national et parfois international.

### ***Résultat 6.1: Les connaissances appropriées sont réunies et les interventions facilitées***

#### ***Activités***

- Entreprendre des études pour évaluer la nature et l'ampleur des conflits hommes/éléphants (CHE) et documenter les divers aspects du problème et ses solutions
- Faire des recherches pour évaluer les méthodes couronnées de succès et mettre au point de nouvelles méthodes dissuasives dans des processus de gestion concertée impliquant autant que possible les communautés locales
- Evaluer l'efficacité des méthodes dissuasives traditionnelles en place et, s'il y a lieu, les renforcer
- Appliquer une approche de gestion adaptative en traitant les problèmes de CHE, modifier les outils et les méthodes servant à les atténuer par un apprentissage et un feedback continu

- Evaluer les causes et les conséquences socio-économiques (coûts et retombées) des interactions hommes/éléphants
- Trouver ou développer des plans d'assurance ou de compensation pratiques par l'examen de plans de compensation ou autres pour les travailleurs
- Renforcer les capacités des communautés locales d'appliquer sur site des méthodes dissuasives traditionnelles et nouvelles
- Compiler, promouvoir et diffuser les informations sur les interventions dans les CHE à tous les niveaux – des communautés aux décideurs nationaux

**Résultat 6.2: Des stratégies et des politiques en matière de gestion des conflits sont élaborées, intégrées et appliquées à tous les niveaux pertinents**

**Activités**

- Formuler et examiner les plans appropriés d'aménagement du territoire (voir ci-dessus point 3.4.4)
- Elaborer ou renforcer des lignes directrices pour la politique de réduction des conflits hommes/éléphants à tous les niveaux
- Elaborer, là où c'est possible, des mécanismes d'incitation permettant aux hommes d'augmenter les bénéfices qu'ils tirent des éléphants tout en réduisant les coûts
- Etablir des comités sur les conflits hommes/éléphants, comme approprié, impliquant les parties prenantes de divers secteurs pour conseiller les autorités de gestion
- Harmoniser les approches à la planification de l'aménagement du territoire dans tous les secteurs
- Elaborer et appliquer des plans d'action participatifs pour prévenir et gérer les CHE
- Elaborer, comme approprié, des plans pour gérer à long terme les populations d'éléphants surabondantes en harmonie avec les politiques nationales sur l'éléphant

**Objectif 7: Renforcer la compréhension et la coopération entre les Etats de l'aire de répartition**

**Justification**

Les pays africains ont progressivement renforcé la compréhension et la coopération entre les Etats de l'aire de répartition sur de nombreuses questions importantes – sociales, économiques et environnementales – d'intérêt et de préoccupation mutuels. Des stratégies régionales sur la conservation de l'éléphant ont été élaborées pour l'Afrique centrale, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest; l'Afrique de l'Est est actuellement en discussion pour l'élaboration de sa propre stratégie, alors qu'un certain nombre de plans et de projets transfrontaliers ont facilité l'élaboration d'activités conjointes de gestion et de protection des Etats de l'aire de répartition voisins en faveur de l'éléphant et de ses habitats. Il existe des plans d'action nationaux sur l'éléphant, souvent compatibles, dans plusieurs Etats de l'aire de répartition.

La gestion et la conservation effective de l'éléphant requiert plus que l'élaboration de plans et de stratégies. Il existe de réelles opportunités de partager régulièrement des informations et de dialoguer aux niveaux technique et politique et de coordonner la sensibilisation et la collecte de fonds – activités importantes dans la gestion de l'espèce dans toute son aire.

Il faudrait que les pays africains travaillent ensemble car de nombreuses questions auxquelles la conservation et la gestion de l'éléphant sont confrontées se posent dans tout le continent. Les pays voisins devraient, par exemple, coordonner les études et les activités anti-braconnage lorsque les populations d'éléphants traversent leurs frontières. Il existe à présent dans les régions sub-sahariennes des cadres politiques et économiques tels que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), et elles devraient être utilisées pour rendre plus visible la gestion de l'éléphant et permettre une plus grande coopération entre les Etats de l'aire de répartition. L'Union africaine elle-même, dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN), offre des opportunités de coordonner l'action de conservation de l'éléphant sur tout le continent.

Au niveau international, il est tout aussi important que les Etats de l'aire de répartition honorent leurs engagements et leurs obligations vis-à-vis des conventions internationales et utilisent les tribunes et les mécanismes multilatéraux disponibles pour déterminer et traiter les questions relatives à la gestion de l'éléphant. La CITES, par exemple, est une tribune très importante où discuter et trouver des accords sur les questions de gestion, de commerce et de conservation de l'éléphant d'Afrique, alors que des conventions telles que la Convention sur la diversité biologique sont le cadre international sous-jacent à la conservation de l'espèce.

***Résultat 7.1: Des vues communes aux niveaux technique et politique sont trouvées et maintenues***

***Activités***

- Organiser des forums/réunions/échanges transfrontaliers régionaux et continentaux consultatifs pour discuter de la conservation et de la gestion de l'éléphant et de ses habitats, y compris des implications pour le développement socio-économique à tous les niveaux fonctionnels de la gestion
- Elaborer, renforcer et formaliser des politiques, des accords de coopération et des protocoles d'accords pour la conservation et la gestion de l'éléphant aux niveaux national, transfrontalier (inter-Etats) et international
- Utiliser les cadres politiques et économiques en place, comme l'ECOWAS, la SADC, la COMIFAC et l'EAC pour promouvoir la coopération en matière de conservation et de gestion de l'éléphant
- Favoriser l'échange et le partage plurisectoriels pour intégrer les besoins de conservation et de gestion de l'éléphant dans les priorités et les agendas nationaux
- Harmoniser si possible les lois et les politiques en matière de gestion de l'éléphant qui affectent les populations transfrontalières
- Faciliter les échanges de techniques et d'orientations dans les régions et entre elles par des forums, des réunions et des visites d'étude

- Encourager la diffusion des informations et la formation technique des parties prenantes à tous les niveaux de la conservation et de la gestion de l'éléphant – des communautés jusqu'aux décideurs de haut niveau
- Veiller à la compilation d'informations scientifiques précises, objectives et solides, concernant tous les aspects de la conservation et de la gestion de l'éléphant et à leur diffusion à tous les niveaux techniques et politiques

## **Objectif 8: Evaluer les coûts et les bénéfices des éléphants pour l'homme**

### ***Justification***

Les coûts et les avantages pour les populations vivant à proximité des éléphants sont bien réels. Les conflits hommes/éléphants, entre autres, continuent de s'intensifier en raison de la perte d'habitats naturels à mesure que les populations humaines augmentent et que leur empreinte se fait de plus en plus sentir. Cependant, souvent, les avantages ou l'allègement de ces conflits ne sont pas à la mesure des impacts. Souvent, les coûts sont supportés par ceux qui vivent près des éléphants et les retombées profitent à ceux qui vivent loin d'eux et qui obtiennent des bénéfices intangibles de la présence des éléphants sans en payer le coût.

Il est important de reconnaître que "la valeur des éléphants" (coûts et bénéfices) pour les personnes et les communautés vivant près d'eux sur tout le continent est souvent très différente de "la valeur des éléphants" pour ceux qui vivent loin d'eux. Bien que les coûts immédiats diffèrent pour ces parties prenantes, pour les donateurs internationaux qui sont prêts à payer pour garantir l'existence des éléphants par des moyens tels que le tourisme (méthodes directes et indirectes), ils pourraient avoir des retombées pour ceux qui vivent près des éléphants. Il importe de noter qu'en évaluant les divers coûts et bénéfices de l'éléphant pour toutes les parties prenantes, il faut aussi concilier leurs différents points de vue. Actuellement, l'analyse est en grande partie axée sur les personnes et les communautés vivant près des éléphants. Bon nombre de ceux qui vivent loin d'eux leur confèrent de la valeur et sont prêts à payer pour leur existence, souvent par le tourisme (méthodes directes et indirectes), mais ce qu'ils sont prêts à payer est rarement récupéré et transféré équitablement à ceux qui supportent les coûts.

Si l'éléphant a une valeur intrinsèque pour beaucoup, la première préoccupation doit aller aux communautés le plus affectées quotidiennement et pour lesquelles des retombées économiques plus importantes et plus tangibles pourraient se traduire directement par une plus grande tolérance des éléphants. Si les coûts et les avantages ne peuvent pas s'équilibrer pour ces communautés, les éléphants auront moins de chance de survivre à long terme alors que d'autres modes de vie et moyens d'existence finiront par entamer l'acceptation par les populations locales de vivre près des espèces sauvages.

Il y a actuellement sur tout le continent des points de vue différents sur les limites et/ou l'ampleur de l'appui public aux diverses options de gestion destructrices et non destructrices des éléphants. Une action ciblée devrait être entreprise pour, dans un premier temps, comprendre les diverses perceptions et croyances parmi les parties prenantes locales, puis fournir ou promouvoir des mécanismes appropriés et acceptables pour la conservation et la gestion de l'éléphant dans chaque circonstance. Il faudrait en particulier évaluer les coûts et les retombées socio-économiques des options de gestion destructrices et non destructrices des éléphants, en tenant compte des différentes idéologies et approches des diverses autorités de gestion chargées de la conservation de l'espèce, mais en s'orientant vers l'allègement de la pauvreté et une meilleure sécurité alimentaire.

**Résultat 8.1: Les impacts et les retombées potentiels des éléphants pour l'homme sont évalués et, s'il y a lieu, des mécanismes visant à réduire les impacts négatifs et à procurer plus de bénéfices sont appliqués de manière appropriée**

### **Activités**

- Conduire des études pour évaluer les coûts de vivre près des éléphants, c'est-à-dire les valeurs économiques et sociales directes et indirectes des éléphants pour l'homme
- Evaluer les valeurs socio-économiques des utilisations destructrices et non destructrices des éléphants, et analyser les chaînes de valeur
- Conduire une évaluation de la manière de transférer les bénéfices des parties prenantes qui ne vivent pas près des éléphants mais qui leur confèrent de la valeur vers ceux qui sont directement impactés par eux: quel prix, et comment, les personnes sont prêtes à payer pour le coût de la conservation de l'éléphant en Afrique
- Regrouper les études ou en conduire de nouvelles pour évaluer les retombées intangibles des éléphants pour ceux qui vivent loin d'eux et formuler des recommandations sur la manière de récupérer et de concrétiser au niveau local leur "volonté de payer"
- Elaborer des plans incitatifs innovants qui contribuent à procurer des retombées pour les communautés locales tout en réduisant les coûts générés par la vie près des éléphants
- Evaluer ou regrouper les connaissances sur les coûts et les avantages écologiques directs et indirects des éléphants pour mieux comprendre leur rôle
- Promouvoir, comme approprié, des utilisations destructrices et non destructrices des éléphants et le partage des bénéfices avec les communautés affectées

**Objectif 9: Appliquer le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et en assurer le suivi**

### **Justification**

La mise en œuvre du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique requiert des politiques énergiques des gouvernements des Etats de l'aire de répartition de l'espèce. Les mécanismes conduisant le processus – de la collecte de fonds à l'application et au suivi – sont importants pour sa réussite. Comme il est indispensable pour la réussite du plan de disposer de ressources humaines et financières supplémentaires, il sera nécessaire de déterminer l'ordre de priorité des actions. Si des décisions difficiles et souvent impopulaires devront être prises, une pensée et des priorités claires seront appréciées par les donateurs potentiels et, finalement, c'est le seul moyen de garantir des progrès.

**Résultat 9.1: Les activités décrites dans le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique sont financées et réalisées, et les objectifs visés sont suivis et font l'objet de rapports**

## **Activités**

- Etablir des cibles claires et mesurables pour chaque objectif et résultat du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique
- Estimer le coût des actions articulées et agréées dans le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique
- Déterminer les interventions prioritaires dans le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique pour la collecte de fonds puis pour la mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et géopolitique de chaque action.
- Etablir des mécanismes pour la coordination, la collecte de fonds et l'utilisation (de manière durable) des fonds réunis au nom du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique
- Réaliser les actions demandées dans le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et faire rapport sur elles régulièrement par le biais de mécanismes existants, tels que les rapports bisannuels CITES
- Suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles énoncées et agréées dans le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et en discuter
- S'accorder sur des dispositions institutionnelles pour suivre la mise en œuvre du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et pour décider de mesures correctives si peu ou pas de progrès ont été fait

## Références

- African Elephant Specialist Group. 2003. *Statement on the taxonomy of extant Loxodonta*. <http://data.iucn.org/themes/ssc/sgs/afesg/tools/index.html>
- African Elephant Specialist Group. 2005. *Central Africa Elephant Conservation Strategy*. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Yaounde, Cameroun. 40 pp.
- African Elephant Specialist Group. 2005. *West Africa Elephant Conservation Strategy*. Revised. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. 2 Ouagadougou, Burkina Faso; Nairobi, Kenya. 29 pp.
- Balfour, D., Dublin, H.T., Fennessy, J., Gibson, D., Niskanen, L. and Whyte, I.J. 2007. *Review of Options for Managing the Impacts of Locally Overabundant African Elephants*. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland. 80 pp.
- Barnes, J.I. 1996. Changes in the economic use value of elephant in Botswana: the effect of international trade prohibition. *Ecological Economics* 18: 215-230.
- Blanc, J.J., Barnes, R.F.W., Craig, G.C., Dublin, H.T., Thouless, C.R., Douglas-Hamilton, I. and Hart, J.A. 2007. *African Elephant Status Report 2007: an update of the African Elephant Database*. Occasional Paper Series of the IUCN Species Survival Commission, No. 33. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland. vi + 276 pp.
- Blanc, J.J., Barnes, R.F.W., Craig, G.C., Douglas-Hamilton, I., Dublin, H.T., Hart, J.A. and Thouless, C.R. 2005. Changes in elephant numbers in major savanna populations in eastern and southern Africa. *Pachyderm* 38: 19-28.
- Blanc, J.J., Thouless, C.R., Hart, J.A., Dublin, H.T., Douglas-Hamilton, I. Craig, G.C., and Barnes, R.F.W. 2003. *African Elephant Status Report 2002: An update of the African Elephant Database*. Occasional Paper Series of the IUCN Species Survival Commission, No. 29. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. vi + 30 pp.
- Blanc, J. (Assessor). 2007. *Documentation Submitted in Support of the 2008 Red List Categorization of the African Elephant for Incorporation of the Species into the IUCN Red List of Threatened Species 2008*. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group, Nairobi, Kenya.
- Brown, G. 1989. *The viewing value of elephants. The ivory trade and future of the African elephant*. Prepared for the Seventh CITES Conference of the Parties, October 1989. Lausanne, Switzerland.
- Caughley, G. 1983. Dynamics of large mammals and their relevance to culling. pp. 115–126. In: Norman, O.R. (Ed.). *Management of large mammals in African conservation areas*. Proceedings of a symposium held in Pretoria, South Africa, 29–30 April 1982. Haum Educational Publishers, Pretoria, South Africa. 14 pp.
- CITES. 2007. *Action Plan for Domestic Ivory Trade*. Annex to Decision 13.26 (Rev. CoP14): “The Conference of the Parties adopted the Action plan for the control of trade in elephant ivory attached as Annex 2 to these Decisions.” <http://www.cites.org/eng/dec/valid14/annex2.shtml>
- CITES. 2008. *The CITES Appendices*. <http://www.cites.org/eng/app/appendices.shtml#1>
- Comstock, K.E., Georgiadis, N., Pecon-Slattery, J., Roca, A.L., Ostrander, E. A., O'Brien, S.J. and Wasser, S.K. 2002. Patterns of molecular genetic variation among African elephant populations. *Molecular Ecology* 11: 2489–2498.
- Douglas-Hamilton, I. 1979. *The African elephant action plan*. Final Report to the US Fish and Wildlife Service. Nairobi: IUCN.

Dublin, H.T. and Niskanen, L.S. (Eds.) 2003. *IUCN/SSC AfESG Guidelines for the in situ Translocation of the African Elephant for Conservation Purposes* The African Elephant Specialist Group in collaboration with the Re-Introduction and Veterinary Specialist Groups 2003.. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. x + 54 pp.

Dublin, H.T., McShane, T.O. and Newby, J. (Eds.) 1997. *Conserving Africa's Elephants: Current issues and Priorities for Action*. World Wide Fund for Nature International, Gland, Switzerland.

ETIS. 2008. *The Elephant Trade Information System (ETIS): What is ETIS?*  
<http://www.cites.org/eng/prog/ETIS/index.shtml> Last accessed 15th September 2008.

Fay, M., Elkan, P., Marjan, M. and Grossmann, F. 2007. *Aerial Surveys of Wildlife, Livestock, and Human Activity in and around existing and Proposed Protected Areas of Southern Sudan, Dry Season 2007. Phase I*. Wildlife Conservation Society and Government of Southern Sudan.

Gilson, L. and Lindsay, W.K. 2003. Ivory and ecology – changing perspectives on elephant management and the international trade in ivory. *Environmental Science and Policy* 6(5): 411-419.

Hanks, J. 2001. Conservation strategies for Africa's large mammals. *Reproduction, Fertility and Development* 459–468.

Hoare, R.E. 2001. *A decision support system for managing human-elephant conflict situations in Africa*. A document prepared for the IUCN African Elephant Specialist Group's Human-elephant Working Group. Harare, Zimbabwe. 37 pp.

Hoare, R.E. and du Toit, J.T. 1999. Coexistence between people and elephants in African savannas. *Conservation Biology* 13(3): 633–639.

Hunter, N.D., Martin, E.B. and Milliken, T. 2004. Determining the number of elephants required to supply current unregulated ivory markets in Africa and Asia. *Pachyderm* 36: 117-128.

[IFAW] International Fund for Animal Welfare. 2005. *The debate on elephant culling in South Africa – an overview*. IFAW, Cape Town, South Africa. 20pp.

[IUCN] The World Conservation Union] 2007. *2007 IUCN Red List of Threatened Species*.  
<http://www.iucnredlist.org>

Law, R.M. 1970. Elephants as agents of habitat and landscape change in East Africa. *Oikos* 21: 1-15.

Leader-Williams, N. and Dublin, H.T. 2000. Charismatic megafauna as 'flagship species'. pp. 53–81. In: Entwistle, A. and Dunstone, N. (Eds.). *Priorities for the conservation of mammalian diversity: has the panda had its day?* Cambridge University Press, Cambridge.

Lindsay, W.K. 1993. Elephants and habitats: the need for clear objectives. *Pachyderm* 16: 34–40.

Kahumbu, P.G. 2003. Elephant population trends and the challenges facing protected area managers. pp. 17–21. In: Colenbrander, B., de Gooijer, J., Paling, R., Stout, S., Stout, T. and Allen, T. (Eds.). *Managing African elephant populations: act or let die?* Proceedings of an Expert Consultation on Control of Wild Elephant Populations. Organized by the Faculty of Veterinary Medicine, Utrecht University, The Netherlands, held at Beekbergen, 7–8 November 2003. <http://elephantpopulationcontrol.library.uu.nl/paginas/frames.html>

Owen-Smith, N., Kerley, G.I.H., Page, B., Slotow, R. and van Aarde, R.J. 2006. A scientific perspective on the management of elephants in the Kruger National Park and elsewhere. *South African Journal of Science* 102: 389–394.

Parker, G.E. and Osborn, F.V. 2006. Investigating the potential for chilli, *Capsicum* spp., to reduce human–wildlife conflict in Zimbabwe. *Oryx* 40(3): 343–346.

Parker, G.E., Osborn, F.V., Hoare, R.E. and Niskanen, L.S. (Eds.) 2007. *Conflict Mitigation: A Training Course for Community-Based Approaches in Africa. Participant's Manual*. Elephant Pepper Development Trust, Livingstone, Zambia and IUCN/SSC AfESG, Nairobi, Kenya.

Poole, J. 1996. The African Elephant. In Kadzo K. (Ed.). *Studying Elephants*. African Wildlife Foundation Technical Handbook Series 7. African Wildlife Foundation.

Roca, A.L., Georgiadis, N., Pecon-Slattery, J. and O'Brien, S.J. 2001. Genetic evidence for two species of elephant in Africa. *Science* 293: 1473–1477.

Scholes, R. J. and Mennell, K.G. (Eds.) 2007. *Elephant Management: A Scientific Assessment for South Africa*. Witwatersrand University Press, Johannesburg.

Stephenson, P.J. 2007. *WWF Species Action Plan: African Elephant, 2007-2011*. WWF, Gland, Switzerland.

Thouless, C. 1999. *Review of African Elephant Conservation Priorities*. A working document of the IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Nairobi, Kenya.

United Nations. 1992. *Rio Declaration on Environment and Development*. United Nations Conference on Environment and Development. UN Doc.A/CONF.151/26 (vol. I); 31 ILM 874 (1992). [http://www.sdnxbd.org/sdi/issues/sustainable\\_development/rio+10/declaration.htm](http://www.sdnxbd.org/sdi/issues/sustainable_development/rio+10/declaration.htm)

Unknown. 2007. *Southern Africa Regional Elephant Conservation and Management Strategy*.

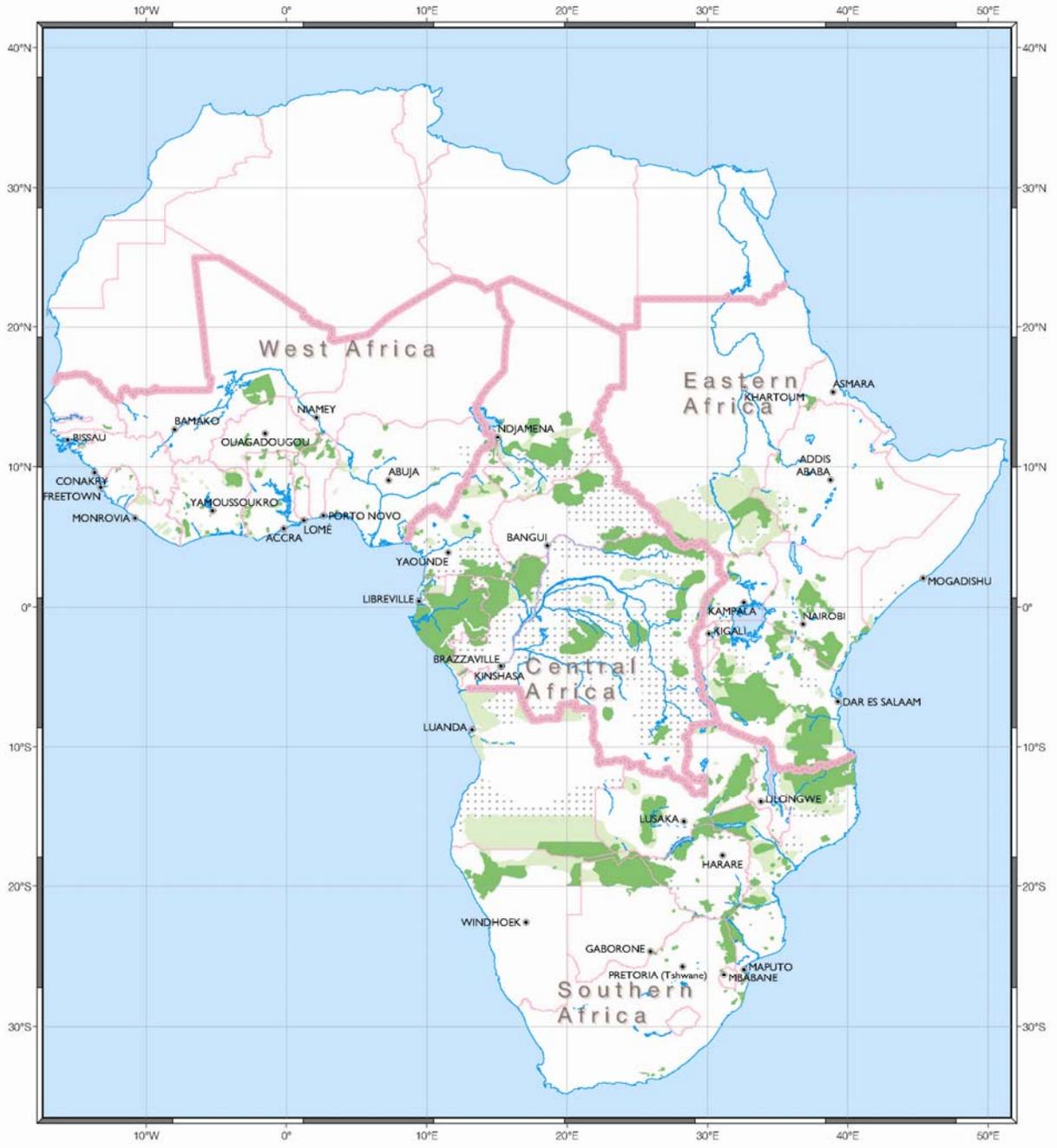
van Aarde, R.J. and Jackson, T.P. 2007. Megaparks for metapopulations: addressing the causes of locally high elephant numbers in southern Africa. *Biological Conservation* 134(3): 289–297.

Walker, B.H., Emslie, R.H., Owen-Smith, R.N. and Scholes, R.J. 1987. To cull or not to cull: lessons from a southern African drought. *Journal of Applied Ecology* 24: 381-401.

Western, D. 1989. The ecological role of elephants: a keystone role in Africa's ecosystems. In: *Ivory trade and the future of the African elephant*. vol. 2. A report by the Ivory Trade Review Group to CITES. International Development Centre.

Whyte, I.J., van Aarde, J. And Pimm, S.L. 2003. *Kruger's elephant population: it's size and consequence for ecosystem heterogeneity*. Pp.332-348. In: du Toit, J.Y., Briggs, H.C. and Rogers, K.H. (Eds.). *The Kruger experience: ecology and management of savanna heterogeneity*. Island Press, Washington, DC.

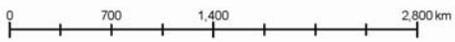
# Elephant Range in Africa



	Regional Boundary	<b>Elephant Range</b>
	International Boundary	
	Capital Cities	



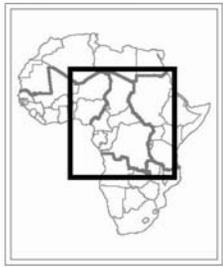
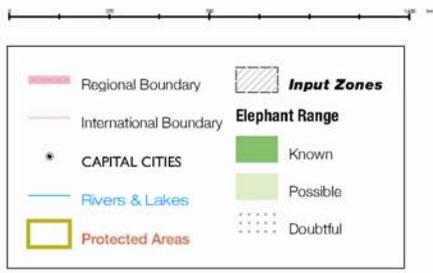
African Elephant Specialist Group



Sources:  
African Elephant Database  
Digital Chart of the World

This map is unprojected.  
Scale is indicative only.

# Central Africa

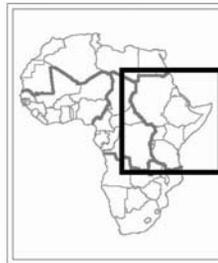
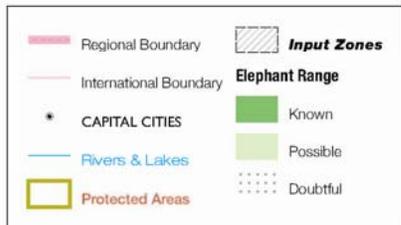
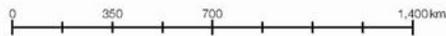
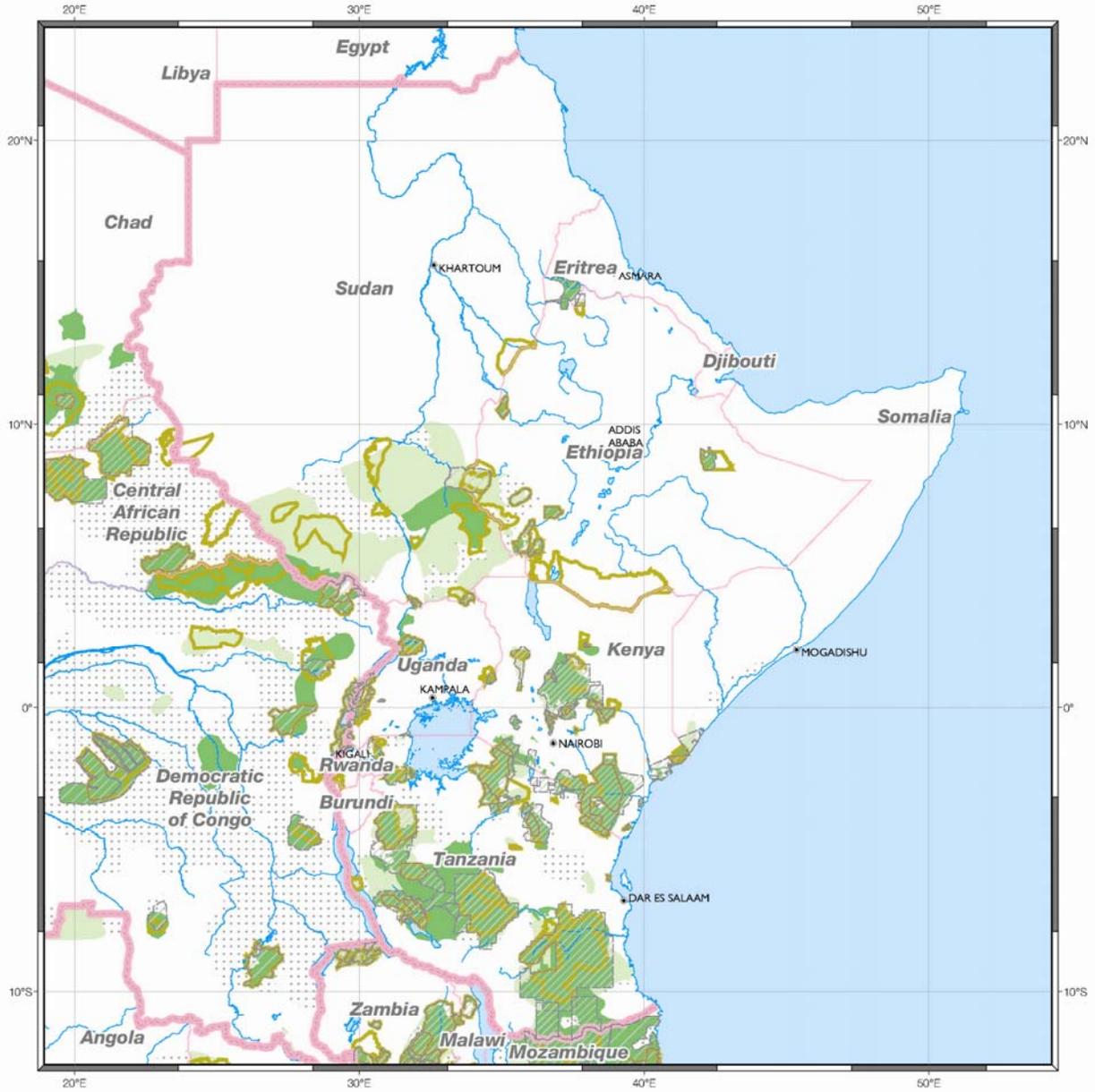


African Elephant Specialist Group

Sources:  
African Elephant Database  
Digital Chart of the World

This map is unprojected.  
Scale is indicative only.

# Eastern Africa

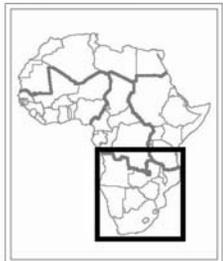
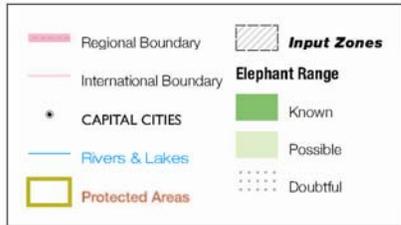


African Elephant Specialist Group

Sources:  
African Elephant Database  
Digital Chart of the World

This map is unprojected.  
Scale is indicative only.

# Southern Africa

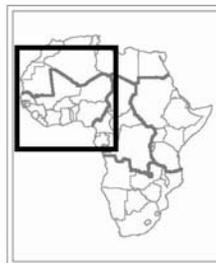
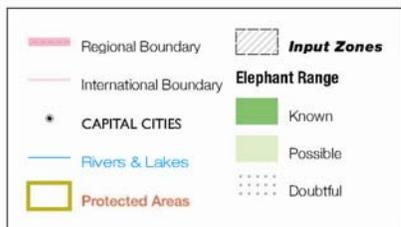
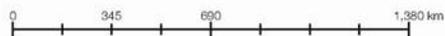
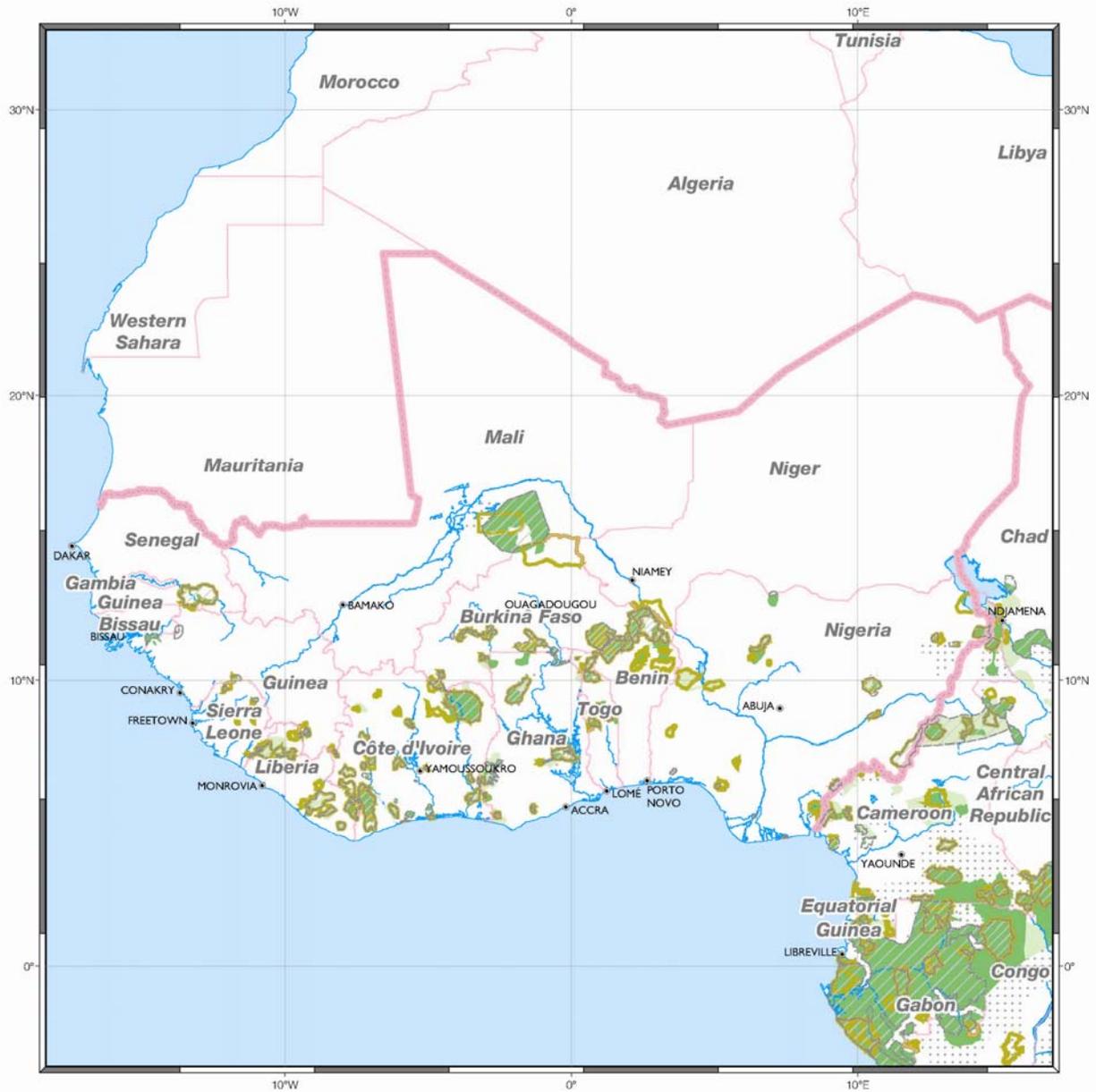


African Elephant Specialist Group

Sources:  
African Elephant Database  
Digital Chart of the World

This map is unprojected.  
Scale is indicative only.

# West Africa



African Elephant Specialist Group

Sources:  
African Elephant Database  
Digital Chart of the World

This map is unprojected.  
Scale is indicative only.

## Appendix 1: Elephant distribution and numbers

Table 1: Continental and Sub-Regional Totals

REGION	Elephant Numbers				Range Area (km <sup>2</sup> )	% of Continental Range
	Definite	Probable	Possible	Speculative		
Central Africa	10,383	48,936	43,098	34,129	975,079	29
Eastern Africa	137,485	29,043	35,124	3,543	880,063	26
Southern Africa	297,718	23,186	24,734	9,753	1,305,140	39
West Africa	7,487	735	1,129	2,939	154,545	5
<b>TOTAL</b>	<b>472,269</b>	<b>82,704</b>	<b>84,334</b>	<b>50,364</b>	<b>3,335,827</b>	<b>100</b>

Source: African Elephant Status Report 2007 [www.iucn.org/afesg](http://www.iucn.org/afesg)

Table 2: Central Africa Regional Totals

REGION	Elephant Numbers				Range Area (km <sup>2</sup> )	% of Regional Range
	Definite	Probable	Possible	Speculative		
Cameroon	179	726	4,965	9,517	118,571	12
Central African Republic	109	1,689	1,036	500	73,453	8
Chad	3,885	0	2,000	550	1149,443	15
Congo	402	16,947	4,024	729	135,918	14
Democratic Republic of Congo	2,447	7,995	8,855	4,457	263,700	27
Equatorial Guinea	0	0	700	630	15,008	2
Gabon	1,523	23,457	27,911	17,746	218,985	22
<b>TOTAL</b>	<b>10,383</b>	<b>48,936</b>	<b>43,098</b>	<b>34,129</b>	<b>975,079</b>	<b>29</b>

Source: African Elephant Status Report 2007 [www.iucn.org/afesg](http://www.iucn.org/afesg)

**Table 3: Eastern Africa Regional Totals**

REGION	Elephant Numbers				Range Area (km <sup>2</sup> )	% of Regional Range
	Definite	Probable	Possible	Speculative		
Eritrea	96	0	8	0	5,293	1
Ethiopia	634	0	920	206	38,365	4
Kenya	23,353	1,316	4,946	2,021	107,113	12
Rwanda	34	0	37	46	1,014	0
Somalia	0	0	0	70	4,526	1
Sudan*	20	0	280	0	318,239	36
Tanzania	108,816	27,937	29,350	900	390,366	44
Uganda	2,337	1,985	1,937	300	15,418	2
<b>TOTAL</b>	<b>137,485</b>	<b>29,403</b>	<b>35,124</b>	<b>3,543</b>	<b>880,063</b>	<b>26</b>

Source: African Elephant Status Report 2007 [www.iucn.org/afesq](http://www.iucn.org/afesq)

\*Sudan: please note that this figure does not include recent survey data published by Fay *et al.* 2007 of an estimated minimum of 6,850 in Southern Sudan, although possibly double exist.

**Table 4: Southern African Regional Totals**

REGION	Elephant Numbers				Range Area (km <sup>2</sup> )	% of Regional Range
	Definite	Probable	Possible	Speculative		
Angola	818	801	851	60	406,946	31
Botswana	133,829	20,829	20,829	0	100,265	8
Malawi	185	323	632	1,587	7,538	1
Mozambique	14,079	2,396	2,633	6,980	334,786	26
Namibia	12,531	3,276	3,296	0	146,921	11
South Africa	17,847	0	638	22	30,455	2
Swaziland	31	0	0	0	50	0
Zambia	16,562	5,948	5,908	813	201,247	15

<b>Zimbabwe</b>	84,416	7,033	7,367	291	76,931	6
<b>TOTAL</b>	297,718	23,186	24,734	9,753	1,305,140	39

Source: African Elephant Status Report 2007 [www.iucn.org/afesg](http://www.iucn.org/afesg)

**Table 5: West African Regional Totals**

REGION	Elephant Numbers				Range Area (km <sup>2</sup> )	% of Regional Range
	Definite	Probable	Possible	Speculative		
<b>Benin</b>	1,223	0	0	0	13,673	8
<b>Burkina Faso</b>	4,154	320	520	0	19,872	11
<b>Côte d'Ivoire</b>	188	152	119	506	33,985	19
<b>Ghana</b>	789	387	241	12	23,301	13
<b>Guinea</b>	135	79	79	57	1,524	1
<b>Guinea Bissau</b>	0	0	7	13	1,346	1
<b>Liberia</b>	0	0	0	1,676	15,977	9
<b>Mali</b>	357	0	141	156	31,878	18
<b>Niger</b>	85	0	17	0	2,683	2
<b>Nigeria</b>	348	0	105	375	22,968	13
<b>Senegal</b>	1	0	0	9	1,090	1
<b>Sierra Leone</b>	0	0	80	135	1,804	1
<b>Togo</b>	4	0	61	0	5,444	3
<b>TOTAL</b>	7,487	735	1,129	2,939	175,545	5

Source: African Elephant Status Report 2007 [www.iucn.org/afesg](http://www.iucn.org/afesg)

## Elephant range maps

## Overview of existing sub-regional, national and other African elephant strategies and action plans (not including plans of 1991/2)

	Strategy		Action Plan		
	Sub-regional	Country	Sub-regional	Country	Corridors
<b>Central Africa</b>	2005				
Cameroon		1997			
Central African Republic					
Chad					
Congo					
Democratic Republic of Congo					
Equatorial Guinea					
Gabon					
<b>Eastern Africa</b>	-				
Eritrea					
Ethiopia					
Kenya		<i>In draft</i>			
Rwanda					
Somalia					
Sudan					
Tanzania		1994			
Uganda					
<b>Southern Africa</b>	2007				
Angola					
Botswana		2003			
Malawi					
Mozambique		1999			
Namibia		2007			
South Africa					
Swaziland					
Zambia		2003			
Zimbabwe					
<b>West Africa</b>	2005		2003		
Benin		2005			
Burkina Faso		2003			

Cote d'Ivoire		2004			
Ghana		2000			
Guinea		2007		2006	
Guinea Bissau					
Liberia		<i>In draft</i>		2006	
Mali					
Niger		<i>In draft</i>			
Nigeria					
Senegal					
Sierra Leone					
Togo		2003			

## **Existing sub-regional, national and other African elephant strategies and action plans**

### **Continental**

- AECCG. 1990. African Elephant Action Plan. Oxford, UK.
- Cobb, S., Shorter, C., Manspeizer, I., de Jode, H. & Hewett, D. (Eds.). 1991. The African Elephant Conservation Review. AECCG. Oxford, UK.
- Cumming, D.H.M., Du Toit, R.F. & Stuart, S.N. 1990. African Elephants and Rhinos: Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN/SSC African elephant and Rhino Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland.
- Douglas-Hamilton, I. 1979. The African Elephant Action Plan. IUCN/WWF/NYZS Elephant Survey and Conservation Programme. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Nairobi, Kenya.
- Thouless, C. 1999. Review of African Elephant Conservation Priorities. A working document of the IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Nairobi, Kenya.

### **Central Africa**

- IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. 2005. Central African Elephant Conservation Strategy. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Yaounde, Cameroun.
- Tchamba, M. N. & Djoh à Diang, I. 1997. National Elephant Management Plan. Ministry of Environment and Forestry, WWF. Yaoundé, Cameroun.

### ***Old Elephant Conservation Plans developed in 1991***

- Institut Zaïros pour la Conservation de la Nature. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Zaïre. Kinshasa, Zaïre.
- Ministère des Eaux et Forêts. Plan de Conservation de l'Éléphant au Gabon. Direction de la Faune et de la Chasse. Libreville, Gabon.
- Ministère de l'Economie Forestière. 1991. Plan de conservation de l'Éléphant au Congo. Direction de la Conservation de la Faune. Brazzaville, Congo.
- Ministère des Eaux, des Forêts, Chasse, Pêches et du Tourisme. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au République Centrafricaine. Bangui, République Centrafricaine.
- Ministère du Tourisme. 1991. Plan de conservation de l'Éléphant au Cameroun. Direction de la Faune et des Parcs Nationaux. Yaoundé, Cameroun.

- Ministère du Tourisme et de l'Environnement. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Tchad. Direction du Tourisme des Parcs Nationaux et Réserves de Faune. Ndjamen, Tchad.
- Ministry of Agriculture, Livestock, Fisheries and Forestry. 1991. Elephant Conservation Plan for Equatorial Guinea. Malabo, Equatorial Guinea.

### **Eastern Africa**

- Wildlife Division. 2001. Management Plan for the African elephant in Tanzania (Unpublished draft). (Revised). Wildlife Division. Dar es Salaam, Tanzania.

#### ***Old Elephant Conservation Plans developed in 1991***

- Dulling, P.J. & National Park Forces, Equatorial State. (Eds.). 1992. Elephant Conservation Plan Sudan.
- Kenya Wildlife Service. 1991. Elephant Conservation Plan for Kenya. Nairobi, Kenya.
- Ministry of Agriculture, Nature Conservation and Development. 1991. Elephant Conservation Plan for Ethiopia. Ethiopian Wildlife Conservation Organisation. Addis Ababa, Ethiopia.
- Ministry of Livestock, Range Forestry. 1991. Elephant Conservation Plan for Somalia. National Range Agency. Mogadishu, Somalia.
- Office Rwandais du Tourisme et Parcs Nationaux. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Rwanda. Kigali, Rwanda.
- Uganda National Parks. 1991. Elephant Conservation Plan for Uganda. Kampala, Uganda.
- Wildlife Conservation & National Parks. 1991. Elephant Conservation Plan for Sudan. Central Administration. Khartoum, Sudan.
- Wildlife Division, Ministry of Tourism, Natural Resources and the Environment. 1991. Elephant Conservation Plan for Tanzania. Dar-es-Salaam, Tanzania.

### **Southern Africa**

- Department of Environmental Affairs and Tourism. 2008. National Norms and Standards for the Management of Elephants in South Africa. Department of Environmental Affairs and Tourism, Republic of South Africa.
- DG Ecological Consulting. 2003. National Policy and Strategy for the Conservation and Management of Elephants in Botswana. Department of Wildlife and National Parks, Gaborone, Botswana.
- Gibson, D. St. C (Ed.). 1999. National Strategy for the Management of Elephants in Mozambique. Ministry of Agriculture and Rural Development, National Directorate of Forests and Wildlife. Republic of Mozambique.

- Ministry of Environment and Tourism. 2007. Species Management Plan: Elephants (*Loxodonta africana*). Ministry of Environment and Tourism. Windhoek, Namibia.
- Ministry of Tourism, Environment and Natural Resources. 2003. National Policy and Action Plan on Elephant Management in Zambia. Ministry of Tourism, Environment and Natural Resources. Lusaka, Zambia.
- Unknown. Southern Africa Regional Elephant Conservation and Management Strategy. 2007.
- Plans concerning the Kavango-Zambezi trans-frontier conservation area (Angola, Botswana, Namibia, Zambia and Zimbabwe).

### ***Old Elephant Conservation Plans developed in 1991/1992***

- Anon. 1992. Draft Elephant Conservation Plan for South Africa. Skukuza, South Africa.
- Department of National Parks, Wildlife and Tourism. 1991. Elephant Conservation Plan for Malawi. Lilongwe, Malawi.
- Ministerio da Agricultura. 1991. Elephant Conservation Plan for Angola. Instituto de Desenvolvimento Florestal. Luanda, Angola.
- Ministerio de Agricultura. 1991. Plano de Conservação do Elefante para Mocambique. Direcção Nacional de Florestas e Fauna Bravia. Maputo, Moçambicanos.
- Ministry of Lands and Natural Resources. 1992. Elephant Conservation Plan for Zambia. National Parks and Wildlife Services. Chilanga, Zambia.
- Ministry of Wildlife, Conservation and Tourism. Elephant Conservation and Management Plan for Namibia. Windhoek, Namibia.

### **West Africa**

- Barnes, R.F.W. Strategy for the conservation of elephants in Ghana. Wildlife Division, Forestry Commission. Accra, Ghana.
- Belemsobgo et al., 2003. Stratégie et Programme de gestion durable des elephants au Burkina Faso. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Direction Général des Eaux et Forêts. Ouagadougou, Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, 2005. Stratégie de conservation de l'éléphant au Bénin. Cotonou, Bénin.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts, 2006. Stratégie nationale de gestation des éléphants en République de Guinée. Direction National des Eaux et Forêts. Conakry, Guinée.
- Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, 2005. Stratégie de conservation des éléphants au Niger (draft). DFPP, Niamey, Niger.

- Ouatara et al. 2004. Stratégie de gestion durable des éléphants en Côte d'Ivoire. Ministère des Eaux et Forêts, Direction de la Faune et des ressources Cynégétique, Abidjan.
- Sebogo, L. & Barnes, R.F.W. 2005. Strategy for the conservation of West African elephants. Revised. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Ouagadougou, Burkina Faso; Nairobi, Kenya.
- Sebogo, L. & Barnes, R.F.W. (Eds.). 2003. Action Plan for the Management of Transfrontier Elephant Conservation Corridors in West Africa. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Sebogo, L. 2006. Action plan for the management of elephants in the Zياما Wenegisi Transfrontier corridor (Guinea - Liberia). IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Ouagadougou, Burkina Faso; Nairobi, Kenya.

### ***Old Elephant Conservation Plans developed in 1991***

- Direction des Parcs Nationaux du Sénégal. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Sénégal. Dakar, Sénégal.
- Direction Nationale des Eaux et Forêts. Plan de Conservation de l'Éléphant au Mali. Bamako, Mali.
- Forestry Development Authority 1991. Elephant Conservation Plan for Liberia. Monrovia, Liberia.
- Ministère du Développement Rural. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Bénin. Direction des Eaux, Forêts et Chasses. Cotonou, Bénin.
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Côte d'Ivoire. Direction de la Protection de la Nature. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Ministère de l'Environnement et du Tourisme. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Togo. Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses. Lomé, Togo.
- Ministère de l'Environnement et du Tourisme. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Burkina Faso. Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de Chasses. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Niger. Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture. Niamey, Niger.
- Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement. Plan de Conservation de l'Éléphant au Guinée. Direction Nationale des Forêts et Chasse. Conakry, Guinée.
- Ministerio do Desenvolvimento Rural. 1991. Plan de conservation de l'Éléphant en Guinée-Bissau. Direcção General dos Serviços Florestais e Caça. Bissau, Guinée Bissau.

- Ministry of Agriculture, Natural Resources and Forestry. 1991. Elephant Conservation Plan for Sierra Leone. Freetown, Sierra Leone.
- Ministry of Land and Natural Resources. 1991. Elephant Conservation Plan for Ghana. Department of Game and Wildlife. Accra, Ghana.
- Natural Resources Conservation Council. 1991. Elephant Conservation Plan for Nigeria. Garki-Abuja, Nigeria.

**Feedback from the four facilitated groups on the  
African elephant action plan Themes  
(two English and two French)**

**Thematic sub-groupings  
Group1 English 1 Members**

**Cross cutting**

**Increase awareness on elephants at all levels**

**Increase capacity in elephant conservation and management**

1. **Improve knowledge of elephant populations, habitats and their management**

*This is mostly about the elephants*

2. **Reduce illegal killing of elephants and trade in elephant products**

*Reword this to: Enhancing Law Enforcement*

3. **Maintain and/or restore connectivity within and between elephant populations**

*This refers more to managing land than elephants*

4. **Enhancing range States understanding and cooperation**

5. **Actioning the action plan**

6. **Reduce Human Elephant Conflict**

*This is linked to everything: from site to national land use planning*

*Can have political implications (positive and negative)*

7. **Assessing the values of elephants for all stakeholders**

*a. Costs and benefits*

## Thematic groupings

### Group English 2

#### 1. Improve knowledge of elephant populations, habitats and their management

- ❖ Enhance awareness at all levels on elephant issues

#### 2. Reduce illegal killing of elephants and trade in elephant products

- ❖ Collaboration and strengthening law enforcements enhanced
- ❖ Strengthening Multilaterals and Bilateral agreements

#### 3. Maintain and/or restore connectivity within and between elephant populations

- ❖ Human footprint and habitat expansion for elephants in relation to other land uses needs to be understood and addressed
- ❖ Improve information on Elephants outside Protected Areas

#### 4. Enhancing range States understanding and cooperation

- ❖ Strengthening Multilaterals and Bilateral agreements for elephant conservation

#### 5. Actioning the action plan (M & E tool)

- ❖ Enhance capacity of range states to implement the plan
- ❖

#### 6. Human-Elephant Conflict management

- ❖ work with communities and all stakeholders

#### 7. Capacity building in the management of elephants at all levels

#### Highlights participants want to be included in the themes

- Human- elephant conflict management by working with communities
  - Research needed to provide information for mgt.
  - Capacity building in the management of elephants
  - Building constituencies and create awareness at local levels
- Group thinks that rewording of Theme 5 as Monitoring and Evaluation for eg.

#### Cross cutting pts

- values of elephants in relation to livelihood understood
- improvement in capacity building
- Awareness creation and capacity building

## Thematic groupings

### Groupe 1

#### **Mali, Rwanda, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo, Congo-Brazzaville, Cote d'Ivoire, Guinée-Conakry et le Gabon**

**Thème 1 Améliorer les connaissances sur l'éléphant, leurs habitats et leur gestion**  
- Sans changement

**Thème 2 Réduire l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal de leurs produits**  
- Nouveau Thème 2; Réduire le braconnage d'éléphants

**Thème 3 Maintenir et/ou établir les connections de les populations d'éléphants et entre elle**  
- Maintenir et restaurer l'habitat des éléphants

**Thème 4 Améliorer la compréhension et la coopération entre les États**  
- Renforcer la coopération entre les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique

**Thème 5 Mettre en œuvre le Plan d'Action**  
- Supprimer, parce que cette activité est une activité transversale  
- Nouveau Thème 5 : Réduire les conflits homme - éléphant

## **Groupe de Travail: Session 1**

### **Regroupement des Thèmes**

#### **Thèmes Transversaux**

- ❖ Accroître la sensibilisation sur la conservation et la gestion des éléphants à tous les niveaux
- ❖ Renforcer la capacité pour la conservation et la gestion des éléphants

#### **1. Improve knowledge and management of elephant populations and their habitats**

Améliorer les connaissances et la gestion des populations d'éléphants et leurs habitats

#### **2. Reduce illegal killing of elephants and illegal trade in elephant products**

(Réduire/Lutter contre) l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal des produits d'éléphants

#### **3. Maintain elephant habitats and restore connectivity**

(Maintenir l'habitat des éléphants et restaurer les connectivités)

#### **4. Strengthen cooperation and understanding among elephant range States**

Renforcer la coopération et la compréhension entre les Etats de l'aire de répartition des éléphants

#### **5. Reduce human-elephant conflict**

Réduire les conflits homme-éléphants

#### **6. Assess the costs and benefits of elephants to people**

Evaluer les coûts et bénéfices des éléphants pour la population

#### **Implement and monitor the action plan**

Mettre en oeuvre et assurer le suivi du plan d'action

***Feedback from the four facilitated groups on the  
African elephant action plan sub-themes  
(two English and two French)***

**Thematic sub-groupings  
Group1 English 1 Members**

- |                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| 1. Theo Freeman          | (Liberia and reporter) |
| 2. Diana Chimidza        | (Botswana)             |
| 3. Francesca Chisangano  | (Zambia)               |
| 4. Sonja Meintjes        | (South Africa)         |
| 5. Morris Mtsambiwa      | (Zimbabwe)             |
| 6. Patrick Omondi        | (Kenya)                |
| 7. Louisa Mupetami       | (Namibia)              |
| 8. Yacob Yohannes        | (Eritrea)              |
| 9. Kalie Bangura         | (Sierra Leone)         |
| 10. Yahya Elfaki         | (Sudan)                |
| 11. Pius Malata          | (Tanzania)             |
| 12. Chelei Belene        | (Ethiopia)             |
| 13. Justus Tindigarukayo | (Uganda)               |
| 14. Sansao Mahanjane     | (Mozambique)           |
| 15. George Mbatha        | (Swaziland)            |
| 16. Holly Dublin         | (Facilitator)          |
| 17. Edison Nuwamanya     | (Rapporteur)           |

**8. Improve knowledge and management of elephant populations and their habitats**

- Assessing population numbers, trends and range estimates (distribution)
  - Conducting regular, repeated population surveys
- Assessing changes in habitat and range
- Researching and applying appropriate survey methods for forest and savannah populations
- Re-introducing or enhancing depleted populations
- Managing locally overabundant populations, direct and indirect options
- Mitigating further habitat loss and fragmentation, including assessing the impact of climate change
- Continued research on aspects which will improve knowledge and management of elephant populations and habitats
- Enhance the use of appropriate technologies to manage elephant populations
- Maintain relevant data for management purposes

**9. Reduce illegal killing of elephants and illegal trade in elephant products**

- –Identify the use and nature use of existing illegal killing for meat and ivory
- Reviewing and increasing implementation of appropriate law enforcement
- Developing or strengthening policies and supporting legislation at the international, sub-regional and national levels
- Establish impact of illegal killing on other uses
- Increase cooperation to support prosecution of offenders among law enforcement agencies within and across borders
- Establish and manage an information collection and management system on illegal killing of elephants at national levels
- Use forensic DNA profiling to monitor legal and illegal trade dynamics
- Improve intelligence gathering and database management on illegal activity

#### **10. Maintain elephant habitats and restore connectivity**

- Managing transboundary/transfrontier populations
- Encouraging land-use planning approaches
- Developing or strengthening policies and supporting legislation
- Establish TFCAs
- Formulate and review existing policies and legislation as they relate to habitats and connectivity
- Create new corridors within country where possible
- Restore elephant habitats

#### **4. Reduce human-elephant conflict**

- Introduce innovative elephant deterrent techniques around fringe communities in elephant range
- Establish database on human wildlife conflicts
- Formulate and review appropriate landuse plans (c.f 3 above)
- Assess human elephant conflict and document the varying aspects of the problem
- Develop or strengthen policy guidelines for reducing human elephant conflict
- Promote and use existing information to reduce HEC (disseminate lessons learnt in user friendly forms)
- Develop a system where people are able to get benefits from elephants
- Establish cross sectoral HEC committees at local levels

#### **5. Strengthen cooperation and understanding among range States**

- Building and maintaining consensus at technical and political levels
- Organize consultative forums/ meetings to discuss elephants and their habitats
- Formalize strategies for elephant management
- Conclude and implement frameworks for management of transboundary populations

- Use existing political fora to promote cooperation on elephant management
  - Establish MoUs for crossborder cooperation on elephant management
  - Develop and implement accountable and secure ivory stock management systems
  - Increase benefits to communities to enhance sense of ownership
  - Increase cooperation between countries producing and consuming
  - Increase cooperation on intelligence sharing on law enforcement
- 6. Assess the costs and benefits of elephants to people**
- Formulate instruments to incorporate local communities in cost and benefit sharing
  - Establish cost of maintenance and management of elephants and habitats
  - Promote consumptive and non consumptive use of elephants
  - Establish the cost of living with elephants
- **Implement and Monitor the action plan**
    - Identifying the way forward e.g. implementation, funding, etc.
    - Establish the cost of implementing and monitoring AEAP
    - Establish structures to implement and monitor
    - Establish focal persons for monitoring and implementing the plan
    - Establish coordination, fundraising and fund disbursement mechanisms

# Thematic groupings

## Group English 2

### **1. Improve knowledge and management of elephant populations and their habitats**

- Assessing population numbers, trends and range estimates (distribution)
- Assessing changes in habitat and range
- Promoting researching and applying (new) survey methods for forest and savannah populations
- Re-introducing or enhancing depleted populations
- Managing locally overabundant populations, direct and indirect options
- Mitigating further habitat loss and fragmentation, including assessing the impact of climate change

### **2. Reduce illegal killing of elephants and illegal trade in elephant products**

- Create better understanding of the nature/factors influencing the existing illegal killing for meat and ivory
- Enhance law enforcement
- Developing or strengthening policies and supporting legislation at the international, sub-regional and national levels

### **3. Maintain elephant habitats and restore connectivity**

- Create and Manage transboundary/ transfrontier populations
- Harmonise land-use planning approaches
- Developing or strengthening policies and supporting legislation

### **4. Strengthen understanding and cooperation among elephant range States**

- Build and maintain consensus at technical and political levels
- Improve communication among inter range states

### **5. Reduce human-elephant conflict**

- Harmonise land-use planning approaches
- Develop incentive schemes
- Develop appropriate knowledge and facilitate interventions

### **6. Assess/Implement the costs and benefits of elephants to people**

- Assess the direct and indirectly economic values of elephants to people

### **7. Implement and monitor the action plan**

- Develop operational frameworks
- Identify prioritise interventions

Theme 1: Brainstorming section (NB all pts under each bullets are related and grouped)

- Assessing abundance and distribution of elephants in range states  
Population, trends and range estimates are assessed  
Complete information gaps on elephant population and habitat through research  
Develop reliable database  
Mitigate habitat loss
- Promoting research on elephant ecology and behavioural dynamic  
Assess the impact of climate change  
Enhance research and dissemination of results

**Cross cutting**

Assess the costs and benefits of elephants to people

## **Groupe de Travail: jour 2**

### **Sous-groupes thématiques**

## **Mali, Rwanda, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo, Congo-Brazzaville, Cote d'Ivoire, Guinée-Conakry et le Gabon**

### **Thèmes Transversaux**

- ❖ Accroître la sensibilisation sur la conservation et la gestion des éléphants à tous les niveaux
- ❖ Renforcer la capacité pour la conservation et la gestion des éléphants

#### **1: Améliorer les connaissances et la gestion des populations d'éléphants et leurs habitats.**

##### **Improve knowledges and management of elephant populations and their habitats**

- Évaluer l'effectif des populations, leur tendances et leur aire de répartition
- Evaluate of elephant populations number, their trend and distribution
  
- Conduire des études sur les populations et les habitats des éléphants
- Conduct studies on elephants and their habitats
  
- Rechercher des méthodes nouvelles d'évaluation de populations d'éléphants de la forêt et de la savane et les appliquer
- Search new survey methods for forest and savanna populations and implement them
  
- Réintroduire des populations ou reconstituer des populations viables
- Re-introduce populations or reconstitue viable populations
  
- Gérer les populations localement surabondantes: options directes et indirectes Manage local
- Manage local surabondance of populations : direct and indirect options
  
- Enrayer la perte et la fragmentation des habitats, notamment en évaluant l'impact des changements climatiques.
- Check lost and fragmentation of habitas, notably through the assessment of climate change impacts.

#### **2: Réduire l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal des produits d'éléphants**

##### **Reduce illegal killing of elephants and illegal trade of their products**

- Renforcer les mécanismes de contrôle du commerce illégal d'ivoire et des autres sous-produits d'éléphants
- Reinforce struggle against illegal killing of elephants and ivory trade as well as the other products
  
- Renforcer les mécanismes de contrôle de l'abattage illégal d'éléphants
- Reinforce controle mechanism of illegal killing
- Élaborer ou renforcer et mettre en œuvre les politiques et les législations adaptés aux niveaux national, régional et international

- Design or reinforce and implement adapted policies and laws at national, regional and international levels
- Associer les populations/communautés riveraines a la conservation des éléphants
- Involve population/communities in elephants conservation
- 3: Maintenir l'habitat des éléphants et restaurer les connectivités.  
Maintain elephant habitats and restore connectivities**
- Entreprendre des études de faisabilité de corridors de connectivités
- Undertake feasibility studies on corridors of connectivity
- Restaurer les connectivites ayant disparu
- Restore connectivities that desapeared
- Identifier les connectivités inter habitats
- Identify the inter-States connectivities
- Impliquer les communautés locales dans la gestion des connectivites
- Involve local communities in the management of the connectivities
- Développer les programmes de gestion de populations et des habitats transfrontaliers
- Develop programmes for the management of transfrontier populations and habitats
- 4: Renforcer la compréhension et la coopération entre les États de l'aire de répartition des éléphants .  
Reinforce understanding and cooperation between elephant range States**
- Développer des projets transfrontaliers sur la gestion d'éléphants
- Develop transfrontier projects on elephants management
- Développer les réseaux de communication et d'échanges entre les États
- Develop communication and exchange networks between States
- Établir des accords inter États dans différents aspects de la gestion des éléphants
- Establish inter States agreements on different aspects relating to elephants management
- Harmoniser les législations et les politiques de gestion des éléphants entre États
- Harmonise laws and management policies on elephant management between States
- 5: Réduire les conflits homme-éléphants  
Reduce human–elephant conflicts**
- Entreprendre des études d'évaluation de la nature et de l'ampleur des conflits
- Undertake assessment studies on the nature and the extend of conflicts
- Mener des campagnes d'information et sensibilisation des populations
- Conduct information and sensitization campains
- Recenser et vulgariser les méthodes d'éloignement des éléphants
- List and disseminate elephant deterrent methods
- Production d'un plan directeur (master plan) d'aménagement des terres avoisinant les aires protégés

- Produce a master management plan of the protected areas surrounding zones
- Développer et mettre en œuvre des mécanismes de règlement des conflits
- Develop and implement conflicts management mechanism

**6: Évaluer les coûts et bénéfices des éléphants pour la population.  
Evaluate the costs and profits of elephants for human population.**

- Entreprendre des études socio-économiques
- Undertake socio-economic studies

**Mettre en oeuvre et assurer le suivi du plan d'action.  
Implement and monitor the action plan**

- Faire le plaidoyer du plan d'action
- Conduct a lobbying campaign of the action plan
- Établir un mécanisme de suivi/évaluation du plan d'action
- Establish an assessment/monitoring mechanism of the action plan
- Établir un mécanisme de financement durable du plan d'action
- Establish a sustainable funding mechanism of the action plan
- Créer une unité de coordination de la mise en œuvre du plan d'action
- Create a coordinating unit for the implementation of the action plan

## Sous-groupes thématiques

### Groupe 2

#### 1. Améliorer les connaissances et la gestion des populations d'éléphants et leurs habitats. **Improve knowledges and management of elephant populations and their habitats**

- Evaluer les effectifs des populations et suivre leur évolution ainsi que leur aire de répartition
- Evaluate number of elephant populations, their trend and their distribution
- ~~Conduire des études de population répétées~~
- Evaluer les changements intervenant dans l'habitat et l'aire de répartition
- Evaluate changes on habitat
- Rechercher des **nouvelles** méthodes d'étude des populations des forêts et de la savane et les appliquer
- Search new methods of study on forest and savanna populations and implement them
- Réintroduire les populations là où elles ~~ou augmenter celles qui sont~~ **éteintes ou menacées d'extinction**
- Re-introduce populations where they are extincted or endangered
- Gérer les populations localement surabondantes: options directes et indirectes
- Manage local surabundance of populations : direct and indirect options
- ~~Enrayer la perte et la fragmentation des habitats, notamment en évaluant l'impact des changements climatiques (voir thème 3 see theme 3)~~
- **Evaluer l'impact des changements climatiques sur les habitats**  
Evaluate impact of climate changes on habitat

#### 2. Réduire l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal de leurs produits. **Reduce illegal killing of elephants and illegal trade of their products**

- Comprendre la nature de l'abattage illégal d'éléphants pour la viande et l'ivoire
- Understand the nature of illegal killing for meat and ivory
- ~~Réduire l'abattage illégal et le commerce illégal de l'ivoire et des produits de l'éléphant (Formuler comme le thème, this is similar to the theme )~~
- **Renforcer la lutte active contre l'abattage illégal des éléphants et le commerce de l'ivoire et des autres produits**
- Reinforce struggle against illegal killing of elephants and ivory trade as well as the other products
- Examiner et améliorer la mise en oeuvre d'une lutte **appropriée** contre la fraude
- Analyze and improve the implementation of an appropriate struggle against fraud

- Elaborer ou renforcer les politiques et **appliquer** les législations **aux niveaux international, régional et national**
  - Design or reinforce policies and implement law at international, regional and national levels
- 3. Maintenir l'habitat des éléphants et restaurer les connectivités. **Maintain elephant habitats and restore connectivities****
- **Atténuer la perte et la fragmentation des habitats**
  - Mitigate habitats lost and fragmentation
  - **Favoriser les approches axées sur la planification de l'aménagement du territoire**
  - Favour approaches on land use planning
  - Gérer les populations transfrontières
  - Manage transfrontier populations
  - Elaborer ou renforcer les politiques et **appliquer** les législations **aux niveaux international, régional et national**
  - Design or reinforce policies and implement laws at international, regional and national levels
- 4. Renforcer la compréhension et la coopération entre les Etats de l'aire de répartition des éléphants **Reinforce understanding and cooperation between elephant range States****
- Obtenir et maintenir le consensus aux niveaux technique et politique
  - Obtain and maintain consensus at technical and political levels
  - **Favoriser et renforcer la création des cadres de concertation inter-états**
  - Favour and reinforce creation of inter-States concertation frameworks
  - Elaborer ou renforcer les politiques et **appliquer** les législations **aux niveaux international, régional et national**
  - Design or reinforce policies and implement laws at international, regional and national levels
- 5. Réduire les conflits homme- éléphants **Reduce human-elephant conflicts****
- **Evaluer les causes et les conséquences sociaux- économiques de conflits homme-éléphants**
  - Evaluate the causes and the socio-economic consequences of human –elephant conflicts
  - **Elaborer et mettre en œuvre des plans d'action participatifs pour la prévention et la gestion des conflits homme- éléphants**
  - Elaborate and implement participative action plans for preventing and managing human-elephant conflicts
- 6. Evaluer les coûts et bénéfices des éléphants pour la population. **Evaluate the costs and profits of elephants for human population****

- Mener des études sociaux-économiques des valorisations non préjudiciables des éléphants
- Conduct socio-economic studies on non-harmful valorisation of elephants
- Mener des études sur les biens et services fournis par les éléphants
- Conduct studies on goods and services provided by elephants
- Evaluer les dégâts et préjudices causés aux populations du fait de la présence des éléphants
- Assess damages and harms caused to populations by elephant presence

#### **7. Mettre en oeuvre et assurer le suivi du plan d'action. Implement and monitor the action plan**

- ~~Trouver des moyens d'aller de l'avant: mise en oeuvre, financement, etc.~~
- Mettre en place une structure de coordination et de suivi par les états de l'aire de répartition
- Put in place a coordination and monitoring structure by the range States
- Définir un mécanisme consensuel et transparent de mobilisation et de gestion des fonds d'affectation pour les éléphants
- Define a consensual and transparent mechanism of fundraising and management of the affected funds to elephants

#### **Thèmes Transversaux. Transversal themes**

- ❖ **Accroître la sensibilisation sur la conservation et la gestion des éléphants à tous les niveaux**
- ❖ **Increase sensitization on elephant conservation and management at all levels**
- ❖ **Renforcer la capacité pour la conservation et la gestion des éléphants**
- ❖ **Reinforce capacity for elephant conservation and management**